

EXPOS: GUERRERO TRANCHE EN 10e / C6

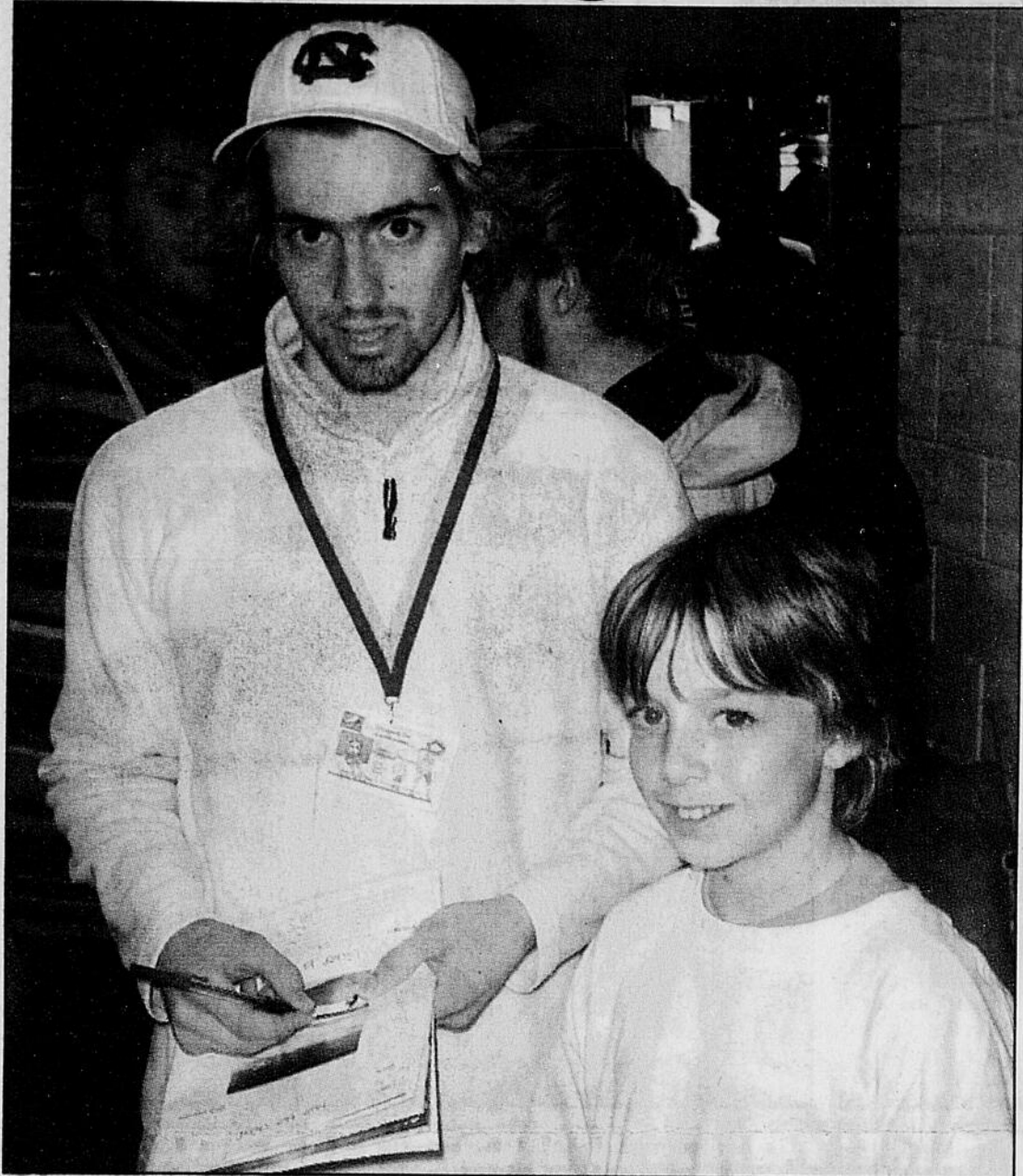
Sports



Golf plus
Zaor et Brouillard,
un duo fidèle / Page C4

Traversée
Les athlètes reprennent
la vedette / Page C2

Les Cougars en échappent une



La Tribune, Louis-Éric Allard
Carl Gagnon a fait plaisir à un jeune amateur de hockey en lui signant un autographe à l'issue de la défaite de 4-1 des Cougars aux mains des Kodiaks de Camrose.



lallard@latribune.qc.ca
CHARLOTTETOWN, I.P.É.

Les Cougars ont encaissé un petit revers et remporté une grande victoire, hier, au Tournoi de la coupe Banque Royale, qui se tient au Civic Center de Charlottetown.

La victoire de 8-5 des Broncos d'Humboldt (Saskatchewan) contre les Abbies de Charlottetown, hier soir, a confirmé la place des Estriens dans la ronde demi-finale. Les Abbies ont vu leur saison se terminer abruptement devant leurs partisans.

Les matchs d'aujourd'hui (Champlain-Wellington) et (Humboldt-Camrose) serviront à déterminer qui affrontera qui samedi. Les Cougars doivent l'emporter et espérer une défaite de Camrose pour terminer au premier rang.

«C'est une bonne chose que ce soit réglé. À partir de maintenant, ça se jouera entre quatre clubs. Notre but est maintenant de se qualifier parmi les deux premiers pour la demi-finale», a commenté l'entraîneur-chef du Collège Champlain, Stephan Lebeau, qui n'a pas caché qu'il se réjouissait de l'élimination des Abbies. «Je suis très content. C'est bon pour le bien du hockey», a-t-il lancé.

Peu menaçants

Les représentants du Collège Champlain avaient une grande marge de manoeuvre et ils ont joué comme une équipe qui pouvait se permettre

de perdre, hier après-midi, lors de leur revers de 4-1 contre les Kodiaks de Camrose (Alberta).

Les Cougars ont été peu menaçants en attaque, avec seulement 18 lancers en direction du gardien Glenn Fisher. Pendant ce temps, les Kodiaks dirigeaient 30 tirs vers le filet défendu par Jean-Frédéric McKay.

Le capitaine Pierre-Luc Gosselin a été l'unique marqueur des Cougars. Son but a porté la marque 2-1 vers la fin du premier tiers. Pour le reste, les siens ont été bien silencieux en attaque.

«On n'a pas joué du gros hockey alors que Camrose a disputé tout un match. On savait pourtant ce qui nous attendait. Mais nous n'étions pas concentrés. On savait que ce n'était pas une question de vie ou de mort. Nous avons gaspillé plusieurs jeux de puissance et avons donné plusieurs revirements. On voulait jouer pour Jean-Frédéric (McKay), mais on n'a malheureusement pas offert le rendement qu'on espérait. Je suis le premier à ne pas avoir joué un gros match», a commenté Gosselin.

McKay a avoué qu'il a pensé avant la rencontre qu'il s'agissait possiblement de son dernier match. Le gardien de but de 20 ans a annoncé qu'il accrocherait ses patins pour de bon à l'issue de la saison.

«Je voulais que mon aventure dans le hockey se termine bien. C'est malheureux que je n'aie pas pu terminer avec une victoire. Au moins, je suis content, parce que j'ai bien fait, sauf peut-être sur le deuxième but des Kodiaks. Au point de vue équipe, je ne suis pas inquiet, on va rebondir après cette défaite», a indiqué McKay.

Jason Smith reprendra sa place devant le filet

Voir **LES COUGARS EN ÉCHAPPENT UNE** en page C3

Les Allemands battus en prolongation

Pierre LeBrun (PC)
TURKU, Finlande

Le Canada a joué avec le feu mais un but d'Eric Brewer marqué en avantage numérique à 37 secondes de la prolongation lui a permis de battre l'Allemagne 3-2 et de passer aux demi-finales du championnat du monde.

Ryan Smyth, à la première période, et Daniel Brière, à la seconde, avaient procuré un avantage de 2-0 au Canada, mais Lasse Kopitz et Daniel Kreutzer ont créé l'égalité à la troisième.

Le Canada va affronter la République tchèque dans une demi-finale, tandis que l'autre opposera la Slovaquie, qui défend son titre, à la Suède.

Si le Canada échappe encore une avance à son prochain match, c'est contre des joueurs comme Milan Hejduk et Martin Straka qu'il va se retrouver, et non pas face à une équipe allemande qui a le mérite de travailler fort mais a manqué de punch offensif pour achever un adversaire pourtant sous le choc.

Les Canadiens ont reconnu qu'il leur faudrait un bien meilleur effort s'ils veulent mettre fin à une séquence de six ans sans médaille d'or.

«C'est tout ce qu'un joueur a toujours rêvé, a dit le défenseur Brewer de son but, mais on n'aurait pas dû se rendre en prolongation.»

Tout en reconnaissant qu'ils n'avaient pas joué comme

ils auraient dû en troisième période, l'entraîneur Andy Murray a défendu ses joueurs en disant que tout ce qui compte c'est qu'ils sont rendus en demi-finales.

«Il ne fait pas de doute qu'il va falloir hausser notre jeu d'un cran et même deux», a prévenu Brière.

«Nous voulions bien jouer défensivement à la troisième période en nous assurant de ne rien leur donner, mais je pense que nous avons commis l'erreur de jouer trop mollement offensivement. On n'a pas fait d'échec-avant, on n'a pas attaqué, on a trop reculé. Espérons qu'on aura appris.»

Les Allemands ont pu diriger 16 lancers en direction de Sean Burke au cours de cette troisième période et ils ont créé l'égalité à six minutes de la fin.

Forsberg surprend les Finlandais

TURKU, Finlande (AP) - Peter Forsberg a démontré pourquoi il était un des meilleurs joueurs au monde quand la Suède a effectué un spectaculaire ralliement pour disposer de la Finlande 6-5 au championnat du monde de hockey.

Il a marqué deux buts lorsque ses coéquipiers et lui sont parvenus à combler un déficit de 5-1 pour infliger une amère défaite aux Finlandais, devant leurs partisans et face à leurs plus grands rivaux.

Les Finlandais n'ont jamais pu remporter la moindre médaille en six championnats du monde disputés chez eux.

C'est P. J. Axelsson qui a réussi le but victorieux.

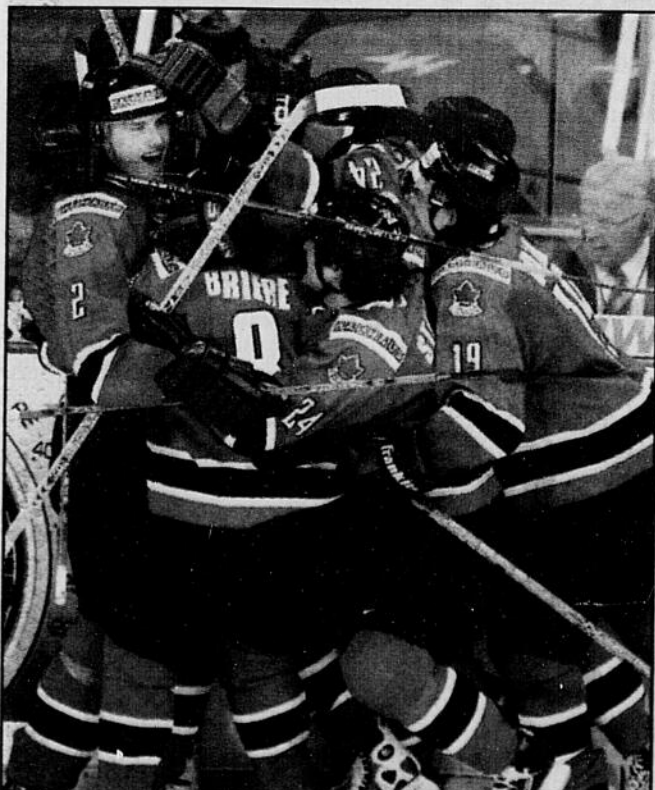
Teemu Selanne a complété un tour du chapeau dans la défaite. Saku Koivu a récolté trois aides.

La Slovaquie, qui défend son titre, et la République tchèque ont aussi rejoint le Canada en demi-finales.

Les Tchèques et Tomas Vokoun ont blanchi la Russie 3-0 et seront les prochains adversaires du Canada, qui a difficilement défait l'Allemagne 3-2 en prolongation.

Milan Hejduk a obtenu un but et une passe dans la victoire tchèque.

Miloslav Satan, lui, a marqué deux buts dans la victoire de 3-1 de la Slovaquie sur la Suisse.



AP
Eric Brewer est entouré de ses coéquipiers après avoir marqué le but vainqueur en début de prolongation.

ECONO SPORTS

Ne manquez pas notre

GRANDE VENTE de fermeture pour déménagement

Jusqu'à **80% DE RABAIS***

sur toute la marchandise en magasin!

(*du prix régulier)

Tout doit être vendu!

1567, King Ouest, Sherbrooke, 346-4050

Coup de barre à la Traversée

Les feux de la rampe braqués en premier lieu sur les athlètes à Magog

Jean-Guy Rancourt

MAGOG

Le sport reprendra véritablement le haut du pavé à l'occasion de la 25^e édition de la Traversée internationale du lac Memphrémagog.

En conférence de presse hier, la nouvelle direction de la Traversée, avec en tête son président Laurent Pelletier, a fait grand état de l'impressionnant coup de barre qui donnera une orientation, non pas exclusivement sportive, mais où les feux de la rampe seront braqués en tout premier lieu vers les athlètes.

«Notre événement ne s'appelle pas «Les grands rendez-vous de la chanson» ou quelque chose qui s'apparente à ça, mais bien la Traversée du lac Memphrémagog, de laisser savoir ironiquement la directrice générale Pascale Gingras. Cela a une résonance sportive et nous allons redonner la place qui revient au sport; un peu comme ça se passait lors des premières années de la Traversée. Nous accueillerons donc des milliers d'athlètes et peu importe la discipline qui sera à l'honneur, les gens auront toujours accès aux différents sites de compétition tout à fait gratuitement.»

Nouveau partenariat

Cette 25^e édition voit également naître un nouveau partenariat entre la Traversée internationale du lac Memphrémagog et le Triathlon Tri-Memphré. Cette dernière compétition se tiendra cette année les 26 et 27 juillet et les deux organismes ont convenu de faire un bout de chemin ensemble. «Notre volet culturel prendra son envol durant la même fin de semaine que le triathlon et en conjuguant nos forces, cela per-



On aperçoit les organisateurs du volet sportif de la Traversée internationale du lac Memphrémagog: Catherine Wilhelmy, en charge du marathon de nage, René Pomerleau, du Triathlon Memphrémagog, et Alexandre Meunier, porte-parole de la classique cycliste Ski Vélo Vincent Renaud.

mettra d'avoir un heureux mariage entre la culture et le sport lors de ce week-end, d'enchaîner Pascale Gingras. Les deux groupes profiteront aussi de l'expertise de l'autre et en unissant nos voix, il sera dorénavant possible de partager différentes ressources qui permettront de réduire des coûts.»

Précisons qu'on prévoit accueillir au-delà de 1 000 triathlètes lors du prochain triathlon Tri-Memphré. Des Canadiens, des Américains et même des participants des Bermudes seront sur place. Faut dire que l'édition 2003 du Triathlon Tri-Memphré sortira de l'ordinaire alors qu'y seront présentés conjointement le Championnat canadien junior (16-19 ans), la finale de l'Est du

Canada pour la série «Kids of steel» (12 à 15 ans), une sélection pour le championnat mondial de duathlon, une étape de la Coupe du Québec, la finale des Jeux du Québec,

section Estrie et pour la première fois sur le territoire de l'Estrie, un demi Ironman.

Fin de semaine chargée

Si la Triathlon Tri-Memphré prendra toute la place lors de la première fin de semaine d'activités de la Traversée, l'accent sera mis sur la variété du 31 juillet au 3 août. On pourra assister évidemment, le samedi 2 août, au marathon de nage de 42 km, la raison d'être de la Traversée; à la fameuse classique annuelle de canots; la nage amateur; la compétition en eau libre des «p'tits monstres»; le sprint des nageurs professionnels et, pour la toute première fois, la Classique cycliste Ski Vélo Vincent Renaud, un critérium de 50 km dans les rues de Magog destiné aux coureurs de niveau senior élite, ainsi qu'aux cyclistes juniors et vétérans sur invitation. «Ce sera une véritable foire du sport en plein milieu de la saison estivale», de confier avec fierté Pascale Gingras.

Pour en revenir au marathon des nageurs, le conseil d'administration assure déjà qu'au moins une dizaine de pays seront représentés parmi la brochette des nageurs qui se déplaceront à Magog pour l'occasion. D'ailleurs, un grand soupir de soulagement a été senti dans le milieu de la nage longue distance lorsqu'il a été confirmé que la Traversée survivrait à ses difficultés financières rencontrées par les administrations précédentes. Pour les meilleurs nageurs et nageuses de la planète, il n'y a pas de meilleur endroit pour participer à un marathon, considérant les conditions exceptionnelles et idéales qu'offre le lac Memphrémagog.

Mentionnons que l'identité des participants sera dévoilée au public dans quelques semaines.

Les Bombardiers fin prêts

Jean-Paul Ricard
jricard1@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

À l'entraînement depuis la mi-janvier, dont les trois dernières semaines d'entraînement à l'extérieur, les Bombardiers de Sherbrooke sont maintenant prêts à passer à l'action dans la Ligue de baseball Élite du Québec.

Les adversaires qui auront à se mesurer aux Bombardiers devront être bien préparés eux aussi puisque presque chaque fois qu'ils auront à affronter la formation sherbrookoise, ils devront faire face à un lanceur gaucher.

«C'est vrai qu'on ne voit pas ça souvent. De nos cinq lanceurs partants, il n'y a qu'un seul droitier, soit Eric Grégoire. Les autres sont tous des gauchers», explique l'entraîneur-chef Jean-François Gendron, en parlant des gauchers Jonathan Bernard, Francis Legault, Nicolas Loubier et Mark Warnholtz.

Les Bombardiers entameront la nouvelle saison lundi à Longueuil et il est fort probable que Nicolas Loubier soit au mouticule pour la formation sherbrookoise.

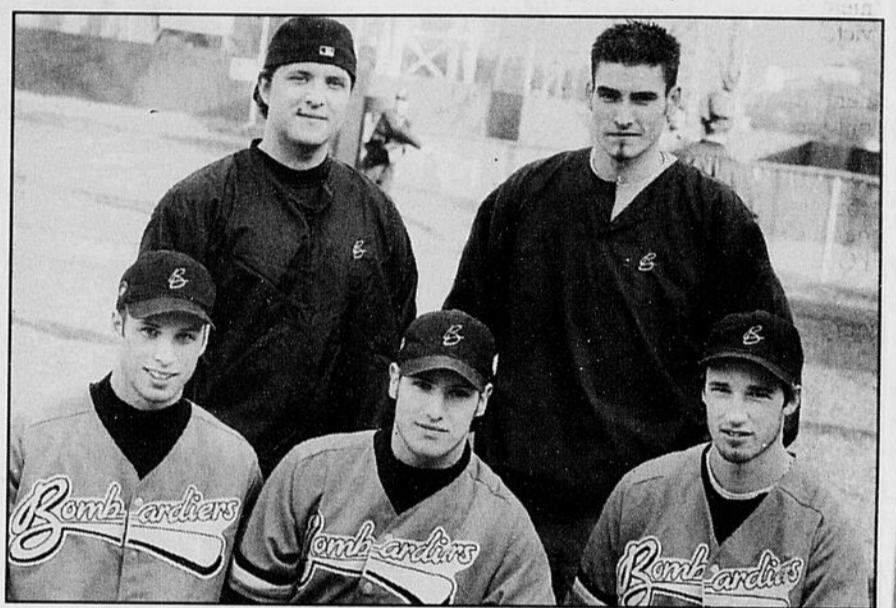
«Nicolas sera fort probablement invité à se joindre à l'équipe junior du Canada, alors nous en profiterons pour l'utiliser le plus souvent possible en début de saison», notent Gendron et son adjoint Rémi-Marc Bélisle.

Le premier match local des Bombardiers est prévu pour le dimanche 18 mai alors que Québec sera le club visiteur.

Du sang neuf

Il y aura plusieurs nouvelles figures au sein de la formation sherbrookoise alors que seulement 11 joueurs de l'édition de l'an dernier seront de retour cette année.

«Ce n'est pas seulement en raison de la limite d'âge. Il y a quelques joueurs qui ne sont pas revenus parce qu'ils craignaient que les Bombardiers



Les entraîneurs Rémi-Marc Bélisle et Jean-François Gendron complètent sur plusieurs nouveaux joueurs, dont Jonathan Bernard, Jean-François Bélisle et Eric Prah.

ne soient pas assez performants. J'ai des petites nouvelles pour eux. Non seulement nous serons compétitifs, mais je suis convaincu que nous allons participer aux séries éliminatoires. C'est l'objectif que nous visons. Notre avant-champ sera l'un des meilleurs de la Ligue Élite. Nous serons aussi forts qu'à la belle époque», estime Jean-François Gendron.

Pour sa part, Rémi-Marc Bélisle s'attend à quelques petits problèmes en attaque en début de saison. «Nous aurons l'équipe la plus jeune de la ligue, mais ça veut aussi dire que nos frappeurs devront apprendre à se montrer patients au bâton et non pas s'élaner sur chaque balle. Plusieurs de nos joueurs ont déjà évolué dans le circuit de développement midget AAA et ça devrait aider, puisque c'est un circuit de bon calibre», ajoute Bélisle.

Pour ce qui est de l'alignement débutant des Bombardiers, Gendron et Bélisle affirment que rien n'est encore décidé. «En fait, ce sera aux joueurs de décider de l'alignement débutant. Par leur tenue sur le ter-

rain, ils devront nous prouver qu'ils devraient faire partie de l'alignement débutant», font valoir les entraîneurs de la formation sherbrookoise.

Junior «AA» à l'action

Pour ce qui est des Bombardiers juniors «AA» dirigés par Normand Houle, ils passeront à l'action dimanche à Longueuil alors que toutes les équipes de la Ligue de baseball junior de la Rivière-Sud de Montréal participeront à un mini tournoi disputé au parc Paul Pratt.

Il y aura quatre matchs au total. Les Bombardiers affronteront St-Constant à midi pour ensuite se mesurer à la formation de La Jemmerais à 16 heures.

Les Tigres ont leur école de hockey

Yanick Poisson
VICTORIAVILLE

Les Tigres de Victoriaville de la Ligue de hockey junior majeur du Québec ont profité de leur élimination aussi rapide qu'inattendue pour mettre sur pied la première école de hockey de leur histoire.

Ainsi, les jeunes de catégories novice, atome et pee-wee sont invités à venir apprendre aux côtés des Juges Vallée, Martin Plante et Serge Guillemette et de quelques anciens joueurs des Tigres de Victoriaville du 4 au 8 août prochain. Le camp de perfectionnement aura lieu au pavillon Jean-Béliveau.

L'ancien adjoint de Mario Durocher, Yves Lambert a aussi été pressenti pour se joindre au groupe d'instructeur. Il donnera sa réponse aux Tigres de Victoriaville lorsqu'il aura une meilleure idée de sa disponibilité.

Le coût de l'activité est de 200 \$ par patineur. Les jeunes joueurs qui désirent s'inscrire peuvent le faire en composant le (819) 752-6353 poste 267 sur les heures de bureau.

L'entraîneur-chef des Tigres, Juges Vallée, affirme que cette initiative du vice-président aux opérations hockey, Alain Dumont, permettra à l'organisation de se rapprocher de la relève. L'École permettra également aux membres actuels des Félines d'acquiescer une nouvelle expérience en transmettant leurs connaissances aux plus jeunes.

Mercredis cyclistes: Carl Dessureault et Yvan Dion s'échappent

Pascal Morin
pmorin@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Pour une deuxième semaine consécutive, le soleil s'est montré le bout du nez pour la tenue des Mercredis cyclistes présentés dans le parc industriel de Sherbrooke. Carl Dessureault, de Colnago-Carrera, a remporté la deuxième tranche de cette compétition à la suite de la belle lutte qu'il a livrée à Yvan Dion, de Sports Expert.

Dessureault s'est échappé dès le départ avec Yvan Dion, Kevin Lacombe et Alexandre Meunier. Après quelque tours, Lacombe et Meunier, ne pouvant plus maintenir la cadence, l'ont toutefois laissé filer avec Dion.

Dion est quant à lui resté dans la roue de Dessureault durant toute l'épreuve, mais n'a pas tenté de sprint final puisque c'est Dessureault qui avait mené d'un bout à l'autre du parcours. «C'est Carl qui a tiré toute la course, a souligné Dion. C'est une loi non écrite de ne pas sprinter quand on n'a pas assez tiré. Il y en a qui le font, mais pas moi.»

De son côté, Dessureault était satisfait de sa performance. «J'ai pris

les cinq premiers tours relaxes, a-t-il indiqué. Je savais que si je devais m'échapper, ça serait avec Yvan Dion. Nous sommes partis à quatre et on a fait six tours. Ensuite, j'ai attendu qu'Yvan fasse son relais et j'ai pris les devants. Je n'ai plus été inquiété par la suite.»

La troisième position s'est décidée dans un sprint remporté par Kevin Lacombe aux dépens d'Alexandre Meunier. Le peloton a quant à lui terminé la course avec un tour de retard. C'est Fabrice Vigier qui était à sa tête.

Une excellente participation

32 cyclistes ont participé à cette épreuve, un nombre très impressionnant pour un début de saison selon Geneviève Marçotte, entraîneuse au Club cycliste de Sherbrooke et organisatrice de l'événement. «C'est pas mal plus que je pensais, a-t-elle soutenu. La semaine dernière, ils étaient deux fois moins nombreux, soit 14. D'habitude, nous atteignons ce nombre de participants à la mi-saison. C'est donc excellent à ce stade-ci.»

Jusqu'à la fin mai, il y aura une course par semaine. Ensuite, six autres tranches seront disputées durant l'été.

Chasse • Pêche • Plein air
COUREUR DES BOIS
Luc LAROCHELLE
llaroche@latribune.qc.ca

Peu de fluctuations pour les permis spéciaux

Nous sommes à quelques semaines de la date limite d'inscription pour le tirage au sort des cerfs sans bois et la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) tarde quelque peu à communiquer sa décision définitive pour les prélèvements autorisés. Certains chasseurs attendent cette annonce pour se fixer.

Mise à part la zone 6 nord (secteur de Drummondville) où les chances d'être choisi seront plus élevées que prévu, le rapport des autorités régionales annonce peu de fluctuations entre le chiffre inscrit dans les brochures expédiées par la poste aux chasseurs et le prélèvement recommandé.

Rappelons que, compte tenu des délais de publication et de distribution, les chiffres avancés dans les brochures promotionnelles sont indicatifs. La santé du cheptel de chevreuils est évaluée par les biologistes une fois l'hiver terminé et leurs recommandations ensuite acheminées aux hautes instances, à Québec.

«Notre rencontre de consultation a eu lieu avec les membres du Groupe faune de l'Estrie et nous avons convenu que les prélèvements annoncés dans la brochure collaient à la réalité, à l'exception de la zone 6 nord où la trop forte densité de la population nous incite à suggérer l'émission d'un plus grand nombre de permis», m'a précisé hier le responsable des dossiers de gestion de la faune à la FAPAQ-Estrie, Bernard Bergeron.

Ainsi, la FAPAQ pourrait doubler, voire porter à 1200 au lieu de 500, le nombre de permis spéciaux

pour les cerfs sans bois dans la zone 6 nord. Pour le reste, il y a peu de variations par rapport aux données fournies dans le document d'inscription et disponibles sur le site internet de la FAPAQ. Les chasseurs de la zone 4 noteront toutefois un recul significatif du nombre de permis de cerfs sans bois par rapport à l'an dernier.

C'est la haute direction de la FAPAQ qui disposera de ces recommandations, qui ne sont pas toujours suivies. Après l'hiver rigoureux 2000-2001, les autorités locales avaient proposé un prélèvement conservateur. Trop conservateur au goût d'un sous-ministre, qui avait plutôt haussé le nombre de permis pour le tirage au sort.

À inscrire à votre agenda

C'est au tour du Club des 4 loups de vous convier au tournoi de pêche Nil Dezainde, ce samedi, au lac Memphrémagog. Il y a plus de 1000 \$ en prix.

Pour s'inscrire: Bar camping Chez Ti-Père et Garage Yves Desmarais, à Omerville, ainsi que chez Plein air Chasse Pêche et la station-service Olco de la route 112, à Magog.

Notez également à votre agenda une activité au lac Magog, le 7 juin. Le Club nautique de Deauville, la corporation CHARMES, l'Association pour la préservation du lac Magog ainsi que les premiers intervenants de Deauville planifient une journée de récréation et de sensibilisation afin de promouvoir le milieu nautique auprès des Sherbrookoises.

Viens jouer dehors!

RUBICON 500
HONDA

181⁰⁶ / mois
TAXES INCLUSES

Financement disponible à partir de **5,8%**

Automatique Moteur très puissant

L'Ami Denis LENNOXVILLE

2, rue Queen Lennoxville 565-1376

* Sur approbation du crédit. Taxes payables à l'achat 1406,64\$. Détails en magasin.



Andrew Brunette a réussi deux buts en avantage numérique aux dépens du gardien Dan Cloutier pour mener le Wild du Minnesota à une victoire de 5-1 sur les Canucks et continuer d'espérer atteindre la finale de l'Association de l'Ouest.

Le Wild tient le coup

Presse Canadienne
ST. PAUL, Minnesota

Le Wild du Minnesota, qui tente de devenir la première équipe de l'histoire de la LNH à combler des déficits de 3-1 deux fois au cours des mêmes séries, n'est plus qu'à une autre victoire de réussir son pari.

Andrew Brunette, Antti Laaksonen, Marian Gaborik et Cliff Ronning ont tous participé à deux buts, mercredi, pour mener le Wild vers une victoire de 5-1 contre les Canucks de Vancouver à l'occasion du sixième match de la demi-finale de l'Association de l'Ouest.

C'est le jeu de puissance du Wild qui a lancé les hommes de Jacques Le-

maire vers la victoire, leur procurant une avance de 2-0 en deuxième période grâce aux buts de Brunette et Lubomir Sekeras.

Darby Hendrickson, Laaksonen et Brunette, ce dernier avec son deuxième filet de la soirée en avantage numérique, ont assuré la victoire en troisième.

Ed Jovanoski a été le seul à déjouer Dwayne Roloson, enfilant son septième but des séries, son quatrième avec l'avantage d'un joueur.

Gaborik et Ronning ont tous deux amassé deux mentions d'aide au cours de la soirée, tandis que Laaksonen a aussi préparé le filet de Hendrickson.

La série est donc égale 3-3. Le septième match aura lieu jeudi soir à Vancouver. Le vainqueur de ce match ultime affrontera les Mighty Ducks d'Anaheim en finale de l'Association de l'Ouest.

Après avoir résisté avec succès aux assauts offensifs des Canucks au premier tiers — Vancouver a alors dominé 12-4 au chapitre des tirs — le Wild a pris le contrôle du match en deuxième période.

Brunette a d'abord marqué à 5:22 en récupérant un long retour de lancer accordé par Dan Cloutier. Fongant à l'aile gauche, Gaborik a décoché un tir vers le gardien des Canucks, qui a repoussé la rondelle malgré lui vers Brunette, bien posté à l'aile droite.

Sekeras a doublé l'avance du Wild à 15:31 au moyen d'un tir voilé de la ligne bleue, haut à la droite de Cloutier. Gaborik a également récolté une mention d'aide sur le jeu.

Hendrickson semblait avoir confirmé la victoire à 6:57 du dernier engagement après avoir déjoué Cloutier du côté du gant au moyen d'un tir sur réception, mais Jovanoski a répliqué exactement deux minutes plus tard en faisant dévier un faible tir de Markus Naslund.

Laaksonen, à 9:25, et Brunette, à 10:37, ont toutefois mis fin aux espoirs des Canucks, chaque fois avec l'aide de Ronning.

L'attaquant lavallois Pascal Dupuis, blessé à la cheville, n'a pas joué du côté du Wild, tandis que les Canucks ont dû composer avec l'absence du défenseur finlandais Sami Salo, malade.

Les Chiefs forcent un 7e match

La Tribune
SHERBROOKE

Un septième match sera nécessaire pour couronner les champions des séries éliminatoires de la Ligue de hockey semi-professionnel du Québec puisque les Chiefs de Laval ont remporté une victoire de 5-3 sur le Prolab de Thetford Mines hier soir pour créer une égalité de 3-3 dans cette finale.

Le match était disputé au Colisée de Laval où les joueurs du Prolab, qui avaient une occasion de devenir la première équipe de la section Est à remporter la coupe Futura, se sont contentés de disputer un match ordinaire. Ils bénéficieront toutefois d'une autre chance vendredi soir, à 20h30, au Centre Mario Gosselin, à Thetford Mines.

Par ailleurs, les Chiefs pourraient devenir la première équipe dans l'histoire de la Ligue semi-professionnelle à remporter deux fois de suite le titre des séries éliminatoires.

Hier soir, le gardien Steve Vézina a excellé devant les attaques du Prolab pendant que le trio formé de Dominic Perna (2-2), Denis Paul (1-3) et Denis Chalifoux (1-2) se chargeait de l'attaque en totalisant 11 points. Jean Roberge, Patrice Tardif et Jean-François Brunelle ont répliqué du côté de Thetford Mines.

HULL ÉGALE LA SÉRIE



Le défenseur Jonathan Bellemare, des Olympiques de Hull, n'hésite pas à frapper Thatcher Bell, des Mooseheads d'Halifax, dans un match où les Olympiques ont refusé de céder le pas aux visiteurs pour l'emporter 3-2 et créer l'égalité de 2-2 en finale de la Ligue de hockey junior majeur du Québec. Le cinquième match de cette série quatre de sept sera disputé demain soir à Halifax. Maxime Talbot, Sam Roberts et Olivier Labelle ont marqué pour les Olympiques tandis que François-Pierre Guénette réussissait les deux buts des Mooseheads.

Une publicité de Cherry dénoncée

Presse Canadienne
TORONTO

Une commissaire d'école, qui est aussi productrice de télévision, dénonce une série de publicités de bière mettant en vedette le commentateur sportif anglophone Don Cherry, parce qu'elle le considère comme un modèle de comportement pour les petits Canadiens.

Le controversé commentateur de la Soirée du hockey, qui s'adresse à l'occasion directement aux enfants au cours des pauses entre les périodes, est en vedette dans de tout nouveaux messages publicitaires des brasseries Molson, conçus pour les éliminatoires. On y voit de mini-tonneaux et cannettes de bière reproduisant les tenues inimitables de Don Cherry, le genre de choses qu'un adolescent amateur de hockey trouve irrésistibles, affirme Mme Nellie

Pedro, qui parle par expérience.

Son propre fils âgé de 12 ans a demandé à son père, pendant qu'ils regardaient la publicité, d'aller lui acheter cette bière parce qu'il voulait collectionner la cannette, a-t-elle raconté.

Les règlements du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) interdisent spécifiquement aux individus pouvant servir de modèles d'identification à des mineurs de faire la promotion d'alcool, a rappelé Mme Pedro.

Les règlements de la Commission ontarienne sur l'alcool et le jeu interdisent aussi le recours à des personnalités connues pouvant servir de modèles à des gens n'ayant pas l'âge de consommer de l'alcool.

Un porte-parole de Molson a fait valoir que moins de 5 pour cent de l'auditoire de la Soirée du hockey au Canada est âgé de 12 à 17 ans, et que la vaste majorité a plus de 25 ans.

Pas de doute au sujet de Jason Smith

Louis-Éric Allard
lallard@latribune.qc.ca
CHARLOTTETOWN, I.P.E.

Pour le dépisteur des Blue Jackets de Columbus, Denis Leblanc, il ne fait pas de doute que Jason Smith sera réclamé à la séance de sélection de la LNH si celui-ci décide de s'inscrire pour le repêchage de juin à Nashville.

Leblanc est à Charlottetown depuis le début de la semaine. Il est accompagné de l'entraîneur des gardiens de but Rick Wamsley et de l'assistant-entraîneur Gérard Gallant, l'ex-porte-couleurs des Castors.

«Mon travail est fait. J'ai fait mes recommandations au sujet de Smith. Les entraîneurs de Columbus sont venus le voir. La décision ne m'appartient plus», indique Leblanc.

Celui-ci mentionne que les hommes de hockey des Blue Jackets ont été impressionnés par Smith lors du dîner auquel il avait été convié plus tôt cette semaine.

«On a constaté que le jeune homme avait une bonne tête sur les épaules», précise Leblanc.

Il reconnaît que Smith n'a pas connu son meilleur match contre Humboldt, lundi. «Mais il faut comprendre que Smith savait que nous étions dans les estrades et qu'il avait pris le dîner la veille avec des entraîneurs d'une équipe de la LNH. À 17 ans, ce n'est pas évident surtout que ce n'est pas quelque chose qui arrive souvent dans le junior AAA. J'ai même été surpris que les entraîneurs des Cougars nous donnent la permission de lui parler en plein Tournoi de la Banque nationale.»

Les Blue Jackets souhaitent que Smith se rende éligible au cours de la prochaine séance de sélection, mais ne lui ont mis aucune pression en ce sens.

«Ce sera sa décision et nous n'avons pas tenté de l'influencer de s'inscrire pour le repêchage de juin. On croit qu'il devrait toutefois le faire, car il reçoit une belle visibilité actuellement. Et on ne sait jamais ce qui peut survenir. La saison prochaine, il pourrait être ennuagé par une blessure ou une maladie», lance Leblanc.

Concernant le fait que Smith évoluera à l'Université Sacred Heart la saison prochaine, Leblanc n'a rien à redire contrairement au dépisteur-chef de l'équipe canadienne junior, Blair Mackasey, qui craint que Smith ne puisse bien se développer au sein de cette université, qu'il n'est pas reconnue pour son programme de hockey.

«Ce n'est pas quelque chose qui nous préoccupe ou qui nous empêcherait de le sélectionner», conclut Leblanc.

Des Castors aux Cougars

Parlant de Leblanc, Ghislain, le préposé à l'équipement des Castors de Sherbrooke au cours des trois dernières saisons, remplit ce rôle avec les Cougars durant le Tournoi de la coupe Banque Royale.

«J'ai peut-être enfin la chance de gagner quelque chose», a-t-il lancé.

Tout un secrétaire de route

Vincent Riendeau n'agit pas que comme entraîneur des gardiens de but des Cougars, il est aussi tout un secrétaire de route.

Il faut le voir avec son ordinateur et son imprimante à sa chambre d'hôtel. Il fournit un horaire détaillé aux membres de l'équipe à chaque jour en plus d'effectuer les démarches pour les repas de l'équipe.

On dirait qu'il a appris de Michèle Lapointe lors de son passage avec le Canadien.

Un nouveau plan de carrière pour Vincent? Qui sait?

Les officiels dans les jambes

Jamais a-t-on vu autant de rondelles frapper les juges de lignes que durant ce tournoi. C'est incroyable de constater combien de passes ou de dégagements sont bloqués ou déviés par les officiels.

C'est à croire que leur temps de réaction n'est pas très élevé. C'est peut-être parce qu'ils sont à l'heure des Maritimes...

LES COUGARS EN ÉCHAPPENT UNE

Suite de la page C1

cet après-midi lors de la rencontre contre les Dukes de Wellington (nord de l'Ontario). Il devrait logiquement conserver sa place jusqu'à la fin du tournoi.

Lebeau reconnaissait que les siens n'ont pas été trop brillants, hier.

«Nous n'avons pas joué notre meilleur match, c'est certain. On aurait pu avoir une dizaine de lancers de plus, mais nos tirs n'atteignaient pas le filet. Nous avons été maladroits dans notre exécution. Il faut donner le crédit à Camrose, qui a très bien joué. Les Kodiaks ont une bonne équipe et ils étaient en mission, hier, ce match était très important pour eux», a louangé Lebeau.

«J'avais dit à mes joueurs que je redoutais ce match, surtout le début de la rencontre, a-t-il ajouté. Je connais trop mes joueurs. Chose certaine, on n'a pas montré tous nos atouts. Ce n'était pas facile pour JF, mais j'ai aimé son effort devant le filet.»

Carl Gagnon, qui a fabriqué le but de Gosselin, a été nommé le joueur de la rencontre du côté de Champlain.

«On a joué comme une équipe qui avait un petit coussin. On n'a pas démontré la même intensité que lors des deux premiers matchs. On n'avait pas le même désir de vaincre», a mentionné Gagnon.

Justin Taylor a été le meilleur des vainqueurs avec deux buts, dont le filé gagnant. «Les Cougars possèdent beaucoup de talent et de vitesse en attaque. Il fallait donc les neutraliser en les frappant et en jouant bien défensivement. Je crois que l'on peut dire que nous avons réussi à bien établir notre plan de match», a commenté l'aillier format géant.

Bloc-notes: Le défenseur Matthew Oke s'est blessé au dos et il ne sera pas en uniforme cet après-midi... Oufre Taylor, l'excellent Dan Bertram (il n'a que 16 ans) et Scott Stewart ont marqué pour les vainqueurs...

Le CALEPIN NOIR
Jean-Paul RICARD
jricard1@latribune.qc.ca

Escrime: Sherbrooke n'aura pas la Coupe du monde

C'est finalement à Laval que sera présentée la Coupe du monde junior d'escrime. Le club de Sherbrooke qui convoitait également l'événement a donc vu la coupe lui glisser entre les doigts. Par contre, le directeur de la Fédération d'escrime du Québec, Dominique Teisseire, a aussitôt présenté une nouvelle demande au nom du club sherbrookoise. Cette fois, il s'agirait d'une rencontre du circuit national Élite, regroupant les meilleurs tireurs canadiens chez les cadets, les juniors et les seniors.

«En nombre de participants, ce serait un événement plus imposant que la Coupe du monde junior, puisqu'il y aurait au moins 300 participants, peut-être même 400, étant donné que pour les cadets et les juniors cette compétition pourrait leur ouvrir la porte pour les championnats nord-américains. Nous allons présenter notre demande le 12 mai et nous espérons obtenir une réponse favorable à la fin du mois», de confier Dominique Teisseire...

9 médailles d'or en tennis de table

Les pongistes de l'Estrie ont bien fait à Trois-Ri-

vières alors qu'ils participaient au championnat junior du Québec, avec une récolte de neuf médailles d'or, cinq d'argent et une de bronze.

Chez les 18 ans et moins, Cinthya Paulin a remporté le simple féminin, l'épreuve féminine en équipe ainsi que le double féminin alors qu'elle faisait équipe avec Rosemonde Lareau-Dusseault, en plus du double mixte avec Guillaume Poulin-Couture qui avait fait bonne figure aux Jeux du Canada.

Évoluant chez les 15 ans et moins, Guillaume Poulin-Couture a remporté le simple masculin ainsi que le double en compagnie de Guillaume St-Hilaire et le double mixte alors qu'il faisait équipe avec Cinthya Paulin. Les deux Guillaume ont aussi pris le deuxième rang du championnat par équipe.

Chez les 13 ans et moins, Roxanne Deslauriers et Kim Charron ont récolté la médaille d'argent par équipe tandis que Roxanne méritait aussi la médaille d'argent en simple féminin chez les 11 ans et moins. Elle a aussi remporté la médaille d'or du double féminin en équipe avec Gabrielle Violette ainsi que le double mixte en duo avec Pier-Luc Thériault.

Mais ce n'est pas tout. Roxanne Deslauriers a aussi récolté la médaille d'or en simple féminin chez les neuf ans et moins.

D'autres protégés des entraîneurs David Jacques et Nancy Paulin (Martin Robillard, Benoît Villemure-Marcotte, Lucas Vaillancourt et Patrick Cleary) ont également bien fait à ces championnats de tennis de table.

Camp d'entraînement de la CBL

Les équipes de la Ligue canadienne de baseball ont ouvert leur camp d'entraînement hier, mais il manquait plusieurs joueurs. Presque tous les joueurs en provenance de la République Dominicaine manquaient à l'appel en raison de problèmes de transport de la part des compagnies aériennes. Ces joueurs sont attendus en fin de semaine.

Rappelons que les Royales de Montréal tiendront deux jours d'entraînement à Sherbrooke la semaine prochaine, soit lundi et mardi.

Selon ce qu'il nous a été permis d'apprendre, le calibre de jeu de ce circuit professionnel serait du «AA très fort», ou si l'on préfère un calibre de jeu qui se situe entre le «AA» et le «AAA».

Rappelons que les Royales disputeront quatre matchs à Sherbrooke, soit les 29, 30 et 31 mai en soirée ainsi que le dimanche après-midi premier juin.



Golf+

dmessier@latribune.qc.ca (819) 564-5456 poste 207 • Télécopieur: 564-8098

DENIS MESSIER

Calendrier et chiffres

CIRCUIT DE LA PGA

Championnat Wachovia

Dates: 8 au 11 mai
Site: Charlotte, Caroline du Nord
Parcours: Quail Hollow
Normale: 72, 7396 verges
Bourse: 5,6 millions\$
Part du gagnant: 1,08 million\$
Champion en titre: Tourni inaugural
Télévision: USA et CBS

NOTES: Le parcours Quail Hollow est l'ancien terrain utilisé pour l'Omnium Kemper. Il n'a pas été l'hôte d'un tournoi du circuit de la PGA depuis 24 ans... Davis Love III est au nombre des inscrits, tout comme Vijay Singh et Mike Weir. Ce dernier en sera à sa première présence depuis sa victoire au Masters... David Toms, Nick Price, le nouvel élu au Temple de la renommée du golf, Fred Couples et John Daly sont présents...

CIRCUIT CHAMPIONS SENIOR

Classique Kinko's

Dates: 9 au 11 mai
Site: Austin, Texas
Parcours: The Hills Country Club
Normale: 72, 7030 verges
Bourse: 1,6 millions\$
Part du gagnant: 240 000\$

Champion en titre: Tourni inaugural
Télévision: The Golf Channel

NOTES: Ce tournoi est le premier à se tenir au Texas depuis 1994... Ben Crenshaw et Tom Kite sont des résidents de la région d'Austin... Tom Jenkins, le gagnant de la semaine dernière, est lui aussi du secteur... Le Canadien Dave Barr a gagné un tournoi cette saison au circuit senior. Après neuf tournois, Dave a gagné 412,907\$ pour une 13e position chez les boursiers...

CIRCUIT D'EUROPE PGA

Omnium International Benson & Hedges

Dates: 8 au 11 mai
Site: Sutton Coldfield, Angleterre
Parcours: The De Vere Belfry
Normale: 72, 7118 verges
Bourse: 1,68 millions\$
Part du gagnant: 292 000\$
Champion en titre: Angel Cabrera
Télévision: The Golf Channel

NOTES: Relief Gossens, Padraig Harrington et Justin Rose sont au nombre des favoris... Angel Cabrera a combié un déficit de trois coups à son dernier pour avoir la victoire tout en inscrivant sa seconde victoire au circuit d'Europe... Cabrera devenait le second argentin à avoir gagné la victoire... Vicente Fernandez avait été le premier en 75...

CIRCUIT CANADIEN PGA

Classique Michelin Guadalajara

Dates: 8 au 11 mai
Site: Guadalajara, Mexique
Parcours: Guadalajara CC
Normale: 71, 6815 verges
Bourse: 150 000\$

NOTES: Le Circuit canadien retourne à l'action avec deux épreuves au Mexique... Le tournoi est le 3e de la série 2003... Anders Hullman et Rob Johnson ont gagné les deux premiers au Texas... Pablo del Olmo, vainqueur l'an dernier est de retour après sa victoire à Ixtapa... Le second arrêt au Mexique se fera d'ailleurs la semaine prochaine à Ixtapa avec la Classique Corona...

CIRCUIT DE LA LPGA

Championnat Asahi Ryukoken International

Dates: 8 au 11 mai
Site: North Augusta, Caroline du Sud
Parcours: Mont Vintage Plantation
Normale: 72, 6321 verges
Bourse: 1,3 millions\$
Championne en titre: Janice Moodie
Télévision: ESPN

NOTES: Le tournoi est disputé pour une 3e année dans le décor de Mont Vintage, un endroit exceptionnel... Janice Moodie l'emportait pour une marge de sept coups sur Laura Davies... Grace Park, la gagnante de la semaine dernière, est au nombre des inscrites, tout comme Lorena Ochoa et Cristie Kerr... Moodie est de retour pour défendre son titre...

Zaor, un homme de confiance

Quand viendra le temps pour Georges Zaor, un diplômé en administration de St.Pat's, de rédiger son cv - je serais l'homme le plus surpris s'il avait un jour à le faire - l'actuel directeur général du club de golf Venise n'aura pas besoin d'un ordinateur bien performant pour y arriver... et en bout de ligne pour le mettre sur papier!

Georges Zaor est connu de centaines de personnes à la grandeur de l'Estrie, pour ne pas dire des milliers, par son visage, sa stature, son parler, sa gentillesse, son amour du travail et son désir de vous satisfaire, tous et chacun, lui qui a toujours été dans le public... même s'il a toujours cherché à demeurer dans l'ombre!

Is sont rares les gens qui ont le privilège de pouvoir vivre une telle expérience, mais Georges Zaor peut se vanter de n'avoir eu qu'un unique patron au fil des 40 dernières années, soit Paul Brouillard.

Des gens rares

Aujourd'hui, proprio et architecte de Venise, Paul Brouillard est fier de pouvoir compter sur un administrateur du calibre de Georges Zaor, tout autant qu'il l'était en 1963 chez Brouillard Automobiles, alors que le garage avait pignon sur la rue Wellington.

«Il a ma confiance depuis un matin de 1963 quand je me suis présenté à lui à la Banque TD. Il a toujours eu ma confiance, et il l'a encore davantage aujourd'hui. Un gars honnête, travaillant, aimant son travail et toujours disponible, il a été un bras droit d'une grande valeur. Dans notre monde d'aujourd'hui, elles sont rares les personnes du calibre de Georges», de confier Paul Brouillard, son employeur.

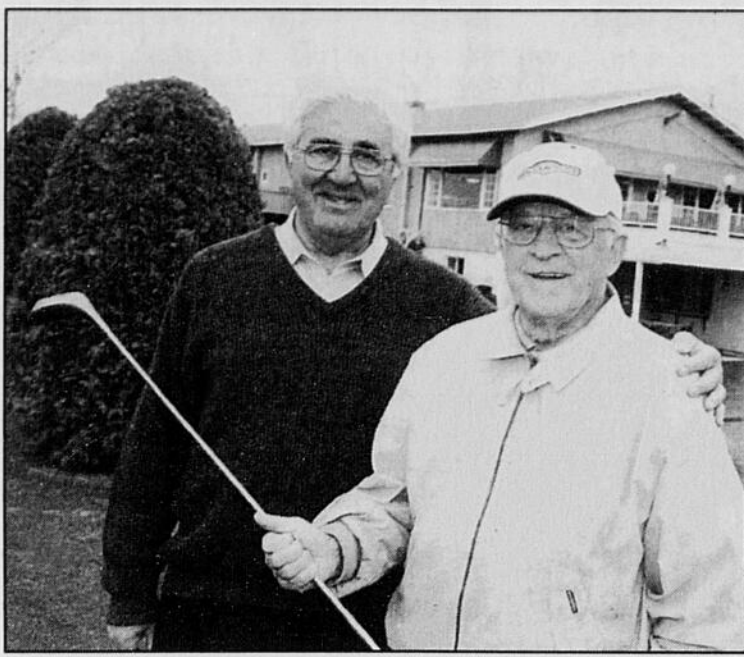
Né à Lambton en Estrie le 17 avril 1942 - sa famille a déménagé à Sherbrooke quand il était âgé de 3 ans - Georges Zaor besogne dans le public depuis un peu plus de 43 ans et, encore aujourd'hui, Georges est au coeur de l'action à Venise à titre de directeur des opérations.

N'est-ce pas que vous avez été des centaines à le croiser chez Brouillard Automobiles dans le cadre d'une négociation pour une voiture, et depuis 1994 au club Venise.

Gradué de St.Pat's, Georges Zaor s'est arrêté à un seul autre endroit avant de rejoindre l'homme d'affaires et sportif Paul Brouillard.

En effet, la Banque TD de Sherbrooke a été en 1959 - il dépassait à peine les 17 ans - son premier employeur à sa sortie de l'école.

«J'ai aimé mon association avec la TD. «Hat» Rice avait une grande facilité au plan de la formation des jeunes employés. Ce fut une belle expérience



Depuis 40 ans, Georges Zaor n'a eu qu'un seul patron, Paul Brouillard, tant chez Brouillard Automobiles qu'au club de golf Venise.

pour moi. Aujourd'hui, ça se passe d'une autre manière dans les banques, mais à l'époque nous apprenions sur le tas», souligne Georges.

Embauché à titre de gérant d'affaires - Léo Bilodeau l'a invité à retirer son manteau et se mettre au travail à peine dix minutes après l'entrevue - Georges Zaor garde un excellent souvenir de ses années chez Brouillard Automobiles.

L'embauche remontant au 1er mai 1963, Georges Zaor a occupé plusieurs fonctions au sein de Brouillard Automobiles, dont celle de directeur des ventes. Encore aujourd'hui, 40 ans plus tard, son employeur a toujours pour nom Paul Brouillard... et jamais Georges, après ses nombreuses années, ne va interpellier son patron par son prénom.

Quand Georges Zaor a besoin de jaser avec son patron, ça va toujours être «Monsieur Brouillard...»

Aussi un excellent golfeur

Présent à Venise depuis la fin de 93, rarement vous allez voir Georges avec un bâton de golf en main... et pourtant il a été, et il le demeure encore aujourd'hui, un excellent golfeur.

«Ma ronde de 69 à Victoriaville au tournoi Jean Béliveau en 74 représente mon plus beau souvenir. Non, mon score n'a pas été suffisant pour la victoire, Gordon Leriche remettant une carte de 67 pour arracher le veston bleu», rappelle Georges.

Le championnat du club à Sherbrooke était à la portée de Georges en 75, mais il fallait qu'un gars du nom de Pierre Lessard soit membre au SCC pour priver Georges du titre.

«Le golf m'a permis de côtoyer de nombreuses gens et du même coup d'agrandir mon cercle d'amis. Notre participation à des dizaines de tournois, sur une base annuelle, permettait à chacun d'avoir du plaisir. Une belle époque...», ajoute Georges.

Vous savez, il n'y pas que Georges Zaor qui demeure fidèle à son employeur.

Georges est marié à Lorraine Plante, de Windsor; or, cette dernière est secrétaire juridique au Palais de justice de Sherbrooke depuis 34 ans, oeuvrant aujourd'hui pour les Juges Gabriel Lassonde et Michel Côté. Georges et Lorraine sont les parents d'une fille, Annie, qui aujourd'hui est pharmacienne.

Directeur général à Venise, Georges Zaor se défend bien d'être trop sévère.

«Il y a des règles, et si vous ne demandez pas à votre monde de se plier aux règlements, il devient impossible de mener la barque à bon port», souligne le patron de Venise.

«Ce n'est pas toujours facile de faire respecter les règles, mais vous n'avez pas le choix pour le bien de chacun. Il n'est pas facile de plaire à tout le monde», révèle Georges Zaor, un gars qui reçoit au-delà de 62 000 golfeurs par année à Venise.



Trou d'un coup!

PAULINE LAJEU-NESSE, âgée de 70 ans, n'aura pas mis trop de temps en 2003 avant d'inscrire son nom dans le livre des records du club de golf Venise, avec un trou d'un coup sur le 18e trou du parcours Deauville à l'aide d'un fer 7. PAULINE, de retour à la pratique du golf depuis huit ans après une pause lui permettant de voir grandir sa famille, a semé la joie dans son groupe, elle qui évoluait en compagnie de sa soeur DO-RICE COUTURE et de ROBERT PERRON. Pratiquant le golf au moins quatre fois

par semaine, on raconte que PAULINE et son groupe ont célébré l'événement, et pourquoi pas! «Du golf, elle en mange... j'ai reçu un coup de fil à 21h dimanche. Elle m'annonçait la nouvelle», de confier DENIS LAJEUNESSE JR...

JACQUES BÉLIVEAU a réalisé un trou d'un coup au numéro 4 du club de Victoriaville à l'aide d'un fer 9. JACQUES évoluait en compagnie de RÉAL BÉLIVEAU, LUC VERVILLE et JEAN-HUGUES PICARD...

Au Laurier, le club voisin, le constable YVES BOUCHER a signé un premier trou d'un coup en carrière au numéro 8, et ce avec l'aide d'un fer 8. Il était accompagné de son épouse CAROLE et d'amis, ALAIN et MAR-JOLAINE COURCHESNE...



Une normale 5 de 605 verges du terre de départ bleu est le «Trou signature» du club de golf Le Rocher Roxton Pond. Des pièges, bien sûr, vous allez en découvrir en l'arpentant à partir du terre de départ élevé. Un peu vers la droite, une fosse de sable blanc, comme vous allez d'ailleurs en découvrir dans les cinq autres trappes sur ce trou, empêche les balles de «plonger» à l'eau. À la hauteur du 150 verges, et ça va se poursuivre jusqu'au vert, les pièges sont aussi très nombreux. Autant à gauche, que sur la droite, le sable est présent, alors que le vert, lui, sauf sur une trentaine de pieds à l'avant représente une presqu'île. Un peu comme les autres verts sur le parcours, celui du 15e trou n'est pas facile à négocier. Très prochainement, une fontaine va guider un peu mieux le golfeur. Léo-Paul et Stéphane Morin, les proprios, sont fiers de ce trou signature au Rocher de Roxton Pond. Et, si vous posez les pieds sur le terre du 16e trou, et que vous jetez un petit coup d'oeil à l'arrière, vous allez, encore là, avoir une belle vue sur le 15e... et les golfeurs jouant un coup d'approche.

Boutique de Golf Guy Faucher

pro golf

Vêtements de golf Collection 2003

- EP Pro
- Ashworth
- Resort Two
- Tehama
- Cracked Wheat
- Descente
- Joey Rodolfo
- Gear for Sports
- Sun Ice

Bâtons de golf

- Callaway
- Taylor Made
- Titleist
- Cobra
- Ping
- Wilson
- Nancy Lopez

Leçon de golf individuelle ou en groupe

Guy Faucher, CPGA
Jean-François Perron, CPGA
Évaluation de votre élan sur vidéo ou ordinateur

OSEZ comparer nos prix!

Boutique de Golf Guy Faucher
(819) 562-4120
Route 147, Lennoxville, Qc J1M 1Z6

CLUB DE GOLF EAST ANGUS

PROMOTION

2 golfeurs avec «cart»

SEMAINE	FIN DE SEMAINE ET JOURS FÉRIÉS
Du matin jusqu'à 15 h 52\$*	Du matin jusqu'à midi 62\$*
Après 15 h 42\$*	À partir de midi 52\$*
	Après 15 h 42\$*

* Jusqu'à nouvel ordre. Non valide lors des tournois. Taxes incluses.

Pour réservation: (819) 832-3643
171, rue Angus Nord, East Angus

GOLF CLUB Les mardis d'antan sont de retour

Golf Granby Saint-Paul : golf 18 trous et voiturette motorisée	25 \$
Golf Bromont : golf 18 trous et voiturette électrique	35 \$

Tarif par personne. Taxes en sus. Deux personnes par voiturette.

Pour information :
Golf Granby St-Paul, 1415, rue Principale, Granby
(450) 378-9848, 1 800 363-1247

Golf de l'Estrie inc.

2690, chemin des Écossais 562-4128

SPÉCIAL FÊTE DES MÈRES

Équipement novice

- ensemble 7 pièces, tige acier
- sac cart Prestige
- gant Ti-Fit et 3 balles Hyper Ti

Rég. : 244,99 \$ **Spécial : 199\$**

Équipement intermédiaire

- ensemble 11 pièces Ultra MBT, tige graphite
- sac cart Prestige
- gant Ti-Fit et 15 balles Pro-Staff
- putter Dyna Balance
- 3 couvre-bois

Rég. : 699,99 \$ **Spécial : 549\$**

Souliers de dame, taxes incluses, avec présentation de ce coupon, jusqu'au 14 mai.

Autres spéciaux en magasin.
562-4128

PAR 3

- Terrain bien aménagé, verts réputés
- Distances respectables
- Tournois de famille et de bureau
- Jouez en début de soirée après vos heures de travail

CLUB DE GOLF Les Bosquets

Déjà 4 ans!
Défi assuré dans un décor naturel, parmi les normale 4 et normale 3.

Carte de saison 7 jours
Seulement 345 \$

825, chemin Saint-Roch, Saint-Élie-d'Orford, sortie 133 de l'autoroute 10

Réservation : 565-2266

Golf+

L'AGQ prend le taureau par les cornes

La belle époque pour les clubs de golf membres et affiliés à l'Association de golf du Québec (AGQ) de faire parvenir un chèque représentant la cotisation de 150 golfeurs adultes, hommes et femmes, alors qu'en réalité le membership du club dépasse les 200 membres se veut maintenant de l'histoire ancienne.

«Nous avons démontré, au fil des ans, une énorme patience à l'endroit des clubs. Nous savions que le chèque ne représentait pas le vrai membership.

Aujourd'hui, la facture doit se payer en entier», indique Bob Dion, directeur général de l'AGQ, membre associé à l'ARCG.

«Au total, l'AGP regroupe 310 clubs membres et affiliés. Près de 80 pour cent des clubs sont en règle avec l'AGP, soit un total de 245, ce qui démontre que les clubs sans problèmes sont nombreux.

«Il y a des clubs qui ont reçu un petit avis disant que le montant versé ne correspond pas au nombre réel des

membres adultes. Il faut s'en remettre à l'honnêteté des clubs. Le prochain mémo de l'AGQ sera plus «corsé» et parlera de suspension...»

«Une suspension sur-le-champ est dirigée aussi vers les membres. Un club écarté de l'AGQ est invité à retourner dans le plus bref délai les «outils» que l'AGQ met à la disposition du club et des golfeurs.

«Les membres eux, sont touchés en perdant le privilège de jouer dans les tournois sanctionnés de l'AGQ à la grandeur du Québec, incluant la com-

pétition annuelle «inter-club», le championnat senior, le mixte et les autres», de révéler Bob Dion.

En entrevue, le dg Bob Dion a expliqué que la carte de membre de l'AGQ coûte 15\$ pour les hommes, et 20\$ pour les dames. De ce montant, des montants de 6\$ et 9\$ sont remis à l'ARCG.

«L'autre neuf piastres, l'Association de golf du Québec l'utilise pour la mise en place des programmes pour le développement des jeunes golfeurs à la grandeur de la province, ainsi que des

bourses à de jeunes espoirs, en plus de l'impression du livre des règlements, l'évaluation des parcours de golf et l'organisation des compétitions à l'intérieur de chaque district.

L'AGQ prend le taureau par les cornes au chapitre des cotisations. À l'intérieur de ses 310 clubs membres et associés, l'AGQ compte un peu plus de 44 500 membres. Sans pouvoir le préciser, Bob Dion est convaincu que ce nombre pourrait être plus grand, et l'Association pourrait mettre de l'avant d'autres projets.

Le Mulligan

Le surintendant RÉJEAN RIOUX est en poste depuis trois au club de golf Le Rocher de Roxton Pond... et STÉPHANE MORIN, copropriétaire des parcours Le Rocher, m'a indiqué que l'ancien gars de Waterloo n'était pas sur le marché des échanges!...

Une visite du parcours Le ROCHER de Roxton Pond m'a d'ailleurs permis de découvrir 18 verts dans une condition exceptionnelle, soit du même calibre qu'en juillet et août... N'est-ce pas une belle manière pour LÉO-PAUL et STÉPHANE MORIN, les proprios, de célébrer un 10e anniversaire à la tête du club Le Rocher, une normale 71 de 6 045 verges!... Une série de forfaits sont disponibles...

Le travail de déboisement réalisé par l'équipe du surintendant RÉJEAN RIOUX mérite, sur une échelle de «1 à 10», une note de DIX... Si, à une certaine époque, le golfeur passait plus de temps à chercher ses balles qu'à se rendre au club LE ROCHER pour y pratiquer le golf, aujourd'hui un tour de piste est nettement plus agréable. On s'en répare!

Le président de l'AGCE, CONRAD SARRAZIN de Drummondville, a apprécié la participation de pas moins de 26 des 35 clubs membres à la grandeur du district à l'occasion de la rencontre annuelle des capitaines. CONRAD a profité de l'occasion pour faire le point sur la future saison. L'activité a eu lieu au club HÉRIOT situé en banlieue de Drummondville...

Le Comité de l'AGCE du président CONRAD SARRAZIN a adopté aussi, lors de cette réunion au HÉRIOT, une nouvelle règle permettant aux dames membres de la CLGA-Estrie, et dési-

reuses de participer aux tournois régionaux des hommes, de pouvoir le faire. Naturellement, les dames inscrites devront faire en sorte de respecter les mêmes règles de jeu établies, dont celle de prendre le départ du même tertre de départ que les hommes...

MARIE-PIERRE BERNIER de Lac-Mégantic, de retour au Collège Champlain afin de compléter son année scolaire, se disait satisfaite de sa participation au premier tournoi du Circuit canadien féminin BMO Groupe financier sur l'Île de Vancouver. «J'aurais aimé inscrire un pointage sous les 80 - MARIE-PIERRE jouait 82 et 83 - mais ce fut quand même une belle expérience. J'ai déjà hâte à la seconde tranche, les 1er, 2 et 3 juin au club The Marshes à Ottawa. À ce moment-là, je serai plus prête qu'à Vancouver», de dire MARIE-PIERRE...

MARIE-PIERRE BERNIER, on le sait, n'a pas écarté l'autre jour la possibilité de disputer des épreuves sur le circuit masculin, question d'augmenter son nombre de tournois et aussi de pouvoir évaluer encore plus son progrès. MARIE-PIERRE va prendre une décision sous peu, soit après une rencontre avec son entraîneur MICHEL MARTIN. Elle n'écarte pas la qualification du 20 mai prochain à Milby, et pouvant la conduire à l'Omnium printanier VIVARTS de Beaconsfield...

Le pont conduisant les golfeurs du club de DRUMMONDVILLE du chalet au champ d'exercice... ainsi qu'à l'allée du numéro 1, une normale 5, fut emporté plus tôt ce printemps avec comme résultat que l'on a apporté des changements. Ainsi, CLAUDE GAMACHE m'informe que d'ici la «réouverture» du pont, la normale 5 du numéro 1 est aujourd'hui une normale 4, et jusqu'à la fin mai, le premier neuf va être le neuf de retour. On a opté pour l'utilisation du second neuf, une normale 37, pour le premier neuf trous...

DANIEL ROY, au nom d'un groupe d'amis des magasins Canadian Tire, m'informe de la tenue pour le mercredi 28 mai d'une journée de golf bénéfique pour le Sherbrookois JÉRÔME BLAIS. Si, l'an dernier, la rencontre se tenait au club Pinegrove, les golfeurs inscrits se regroupent cette année au Royal Bromont, nouvel employeur de JÉRÔME, pour sa saison 2003 à titre d'adjoint-pro. JÉRÔME va fréquenter davantage le circuit québécois cette année, même s'il se réserve des visites dans le Vermont, le Maine et l'Ontario...

Le Canadien MIKE WEIR, champion du tournoi des Maîtres, va croiser le fer avec son rival du Masters à la Classique Wachovia. Mike va jouer les deux premières rondes en compagnie de LEN MATTIACE...

Le conseil du Pro

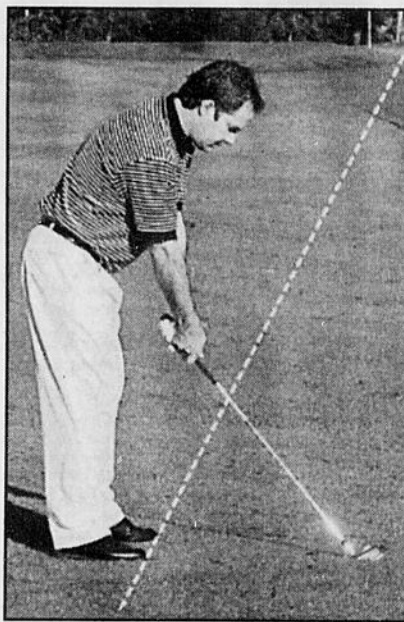
Russell Miller, des Quatre Domaines

Dans de beaux «draws»

Pour un golfeur droitier, l'exécution d'un crochet léger vers la gauche est probablement l'un des signes qui confirment le mieux la maturité d'un bon élan de golf, surtout au niveau du contrôle et de la précision des coups. Voici les éléments qui doivent être compris dans l'élan si l'on veut réussir de beaux «draws».

En réussissant le crochet avec régularité, il devient possible de varier son intensité et devenir plus agressif lors de l'exécution de ses coups d'approche au vert.

Avant de vous donner quelques bons trucs pour réussir un crochet, il sera important de comprendre les



Il importe de bien comprendre l'alignement nécessaire pour le crochet.

mouvements naturels. Les actions nuisant à la bonne maîtrise du crochet sont évidemment celles reliées à l'effet contraire qu'à peu près tout golfeur a connu: la «slice», ou le crochet vers la droite pour un droitier! Oui, oui... Cette damnée «slice» qui a fait disparaître votre balle dans le boisé de droite, alors que vous visiez le centre de l'allée.

Le mouvement naturel du corps fait en sorte que l'on détourne les épaules rapidement. Cette action propulse le bâton dans un arc infernal qui est loin du corps. Vous tirez alors votre bâton dans la dernière moitié de l'élan, ce qui malheureusement fait que vous coupez la balle et lui donnez cette rotation vers l'extérieur.

En consultant votre professionnel membre de l'AGP du Québec, il pourra démystifier cette mauvaise rotation des épaules et, une fois corrigée, celle-ci vous aidera beaucoup à comprendre les conseils.

Position des pieds et alignement

Voici un alignement type pour exécuter un crochet moyen vers la gauche. Le corps, les épaules et les pieds sont alignés légèrement vers la droite de la cible. Il est important de comprendre ici que l'intensité du crochet déterminera la distance que vous viserez vers la droite. L'alignement correct (où les épaules, les hanches et les pieds sont tous parallèles) est responsable de la direction que prendra votre balle lors du décollage. Cependant, c'est la position de la face du bâton qui déterminera sa destination finale à l'atterrissage. Autrement dit, l'alignement du corps dicte le passage ou l'arc du bâton, alors que la force initiale de l'élan à l'impact détermine la direction de la balle. Par la suite, la position de la face du bâton donnera à la balle un effet brossé et l'effet de rotation en décollant ira de droite à gauche.

Face du bâton

Comme on en a parlé plus haut lorsqu'on a effleuré le sujet de l'alignement, la lame ou, si vous préférez, la face du bâton, doit toujours être alignée vers votre cible finale et le corps vers la cible intermédiaire de décollage. Une autre façon de voir la relation qui existe entre la ligne des pieds et celle dessinée par la lame du bâton (vers la cible). Attention, ne fermez pas trop la face du bâton, car vous baisseriez trop l'angle du bâton. Le cas échéant, vous frapperez la balle trop fort et l'effet que vous donnerez sera très difficile à contrôler. Un conseil: prenez bien soin de tourner le bâton dans vos mains pour aligner la face du bâton avant d'utiliser la prise enseignée au premier point de cette leçon.

OUVERT

Milby

18 trous pour 18⁰⁰\$
(valide du 25 avril au 22 mai 2003)

Réservation: **(819) 562-4260**

golf le rocher de Roxton Pond

Spéciaux d'OUVERTURE

4 joueurs
avec voiturette électrique:

100 \$ (avant 13 h)
80 \$ (après 13 h)

Sur présentation de ce coupon, valide de l'ouverture jusqu'au 19 juin 2003 et du 2 septembre jusqu'à la fermeture. Ne peut être jumelée à aucune autre promotion.

Réservation: **1 888 850-5888**
821, 4e Rang, Roxton Pond

QUI DIT MIEUX?

ESSAYER-LES SUR LE TERRAIN DE VOTRE CHOIX AVANT DE LES ACHETER

Golf Horizon 2000

vous offre la possibilité d'essayer tous les ensembles de golf ou bâtons individuels offerts en magasin. Détails à la boutique.

BIEN ESSAYER POUR MIEUX ACHETER!

ADAMS Callaway Cleveland JAZZ LOPEZ PALMER TourEdge TNT
Hogan Cobra PING Titleist TaylorMade Wilson

G • O • L • F

HORIZONS

2 • 0 • 0 • 0

900, boulevard Bourque, Omerville
Téléphone: (819) 868-4040
Télécopieur: (819) 868-9129
www.golfhorizons2000.qc.ca
golf@golfhorizons2000.ca.ca

CLUB DE GOLF CLUB
Lac Bromé

Parcours 18 trous
Champ de pratique
Boutique spécialisée
Salle à manger
Terrasses

Tél. 450-539-2582
sans frais 1 888-539-0808

OUVERT

Milby

18 trous pour 18⁰⁰\$
(valide du 25 avril au 22 mai 2003)

Réservation: **(819) 562-4260**

Club de golf **Venise**
Country Club

2 magnifiques parcours de 18 trous avec tous les services et vue imprenable sur le petit lac Magog.

Spéciaux d'ouverture sur le parcours "Deauville" **MAINTENANT OUVERT**

Réservation: **864-9891**
1519, ch. de la Rivière
Canton de Magog

Obtenez 5 parties gratuites

à l'achat de 10 parties de golf au prix régulier

Économisez 150 \$

Tournois bienvenus

(819) 847-4299
www.hotel.manoirdessables.com
90, Avenue des Jardins, autoroute 10, sortie 118
Magog-Orford

Valable du lundi au jeudi en tout temps, vendredi, samedi et dimanche après 15 h. Offre d'une durée limitée.

Statistiques

SÉRIES ÉLIMINATOIRES 2003 ASSOCIATION DE L'EST ASSOCIATION DE L'OUEST

Baseball

LIGUE NATIONALE

Table with columns: Section Est, G, P, Moy., Diff. Rows include Atlanta, Montreal, Philadelphia, Florida, New York.

LIGUE AMERICAINNE

Table with columns: Section Est, G, P, Moy., Diff. Rows include New York, Boston, Baltimore, Toronto, Tampa Bay.

Mardi 6 mai

Montreal 4 San Diego 2, San Francisco 4 Florida 2, N.Y. Mets 3 Los Angeles 2, Cincinnati 6 St. Louis 5, Atlanta 3 Colorado 2, Houston 10 Pittsburgh 9, Milwaukee 9 Chicago Cubs 6, Arizona 6 Philadelphia 5.

Mercredi 7 mai

Colorado a Atlanta (remis au 8 mai, pluie), Montreal 12 San Diego 9 (10 manches), Chicago Cubs 2 Milwaukee 1, Philadelphia 5 Arizona 2, Los Angeles 2 N.Y. Mets 1, Cincinnati 4 St. Louis 2, San Francisco 3 Florida 2, Houston 13 Pittsburgh 4.

Jeudi 8 mai

St. Louis (Stephenson 2-2) a Cincinnati (Wilson 1-3), 12h35, Pittsburgh (Suppan 4-2) a Houston (Redding 3-2), 14h05, San Diego (Lawrence 2-3) a Montreal (Ohka 2-4), 19h05, San Francisco (Ainsworth 3-2) a Florida (Penny 2-2), 19h05, Los Angeles (Ishi 2-1) a N.Y. Mets (Glovina 4-2), 19h10, Colorado (Chavez 4-1), 19h10, Atlanta (Maddux 3-3), 19h35.

Mardi 6 mai

Toronto 15 Texas 5, Detroit 7 Baltimore 6, Minnesota 7 Tampa Bay 3, Boston 7 Kansas City 3, Anaheim 6 Cleveland 1, Oakland 6 Chicago White Sox 0, Seattle 12 N.Y. Yankees 7.

Mercredi 7 mai

Texas 5 Toronto 4, Detroit 7 Baltimore 6, Boston 9 Kansas City 6, Toronto 9 Baltimore 4, Minnesota 11 Tampa Bay 6, N.Y. Yankees a Seattle, 22h05, Chicago White Sox a Oakland, 22h05, Cleveland a Anaheim, 22h05.

Jeudi 8 mai

Toronto (Lidle 4-2) a Texas (Van Poppel 0-0), 14h05, Chicago White Sox (Garland 2-2) a Oakland (Halama 1-2), 15h35, Minnesota (Lohse 2-3) a Tampa Bay (Brazalton 0-0), 19h15, Baltimore (Helling 1-3) a Kansas City (Hernandez 4-1), 20h05, N.Y. Yankees (Wells 4-0) a Seattle (Garcia 3-3), 22h05, Cleveland (Ja Davis 2-3) a Anaheim (Appier 1-2), 22h05.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points - Delgado, Toronto, 28; Ceverett, Texas, 28; Soriano, New York, 27; Garcia-parr...

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points - Helton, Colorado, 32; Sheffield, Atlanta, 29; Pujols, St. Louis, 27; Jacruz, San Francisco, 26; Sosa, Chicago, 26; Rollins, Philadelphia, 25; Payton, Colorado, 25; A Gonzalez, Chicago, 25; Bonds, San Francisco, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

LES MENEURS

(Matches d'hier non compris) Points produits - Alton, Atlanta, 33; Helton, Colorado, 30; Renteria, St. Louis, 29; P Wilson, Colorado, 28; C Patterson, Chicago, 26; Thome, Philadelphia, 26; Rolen, St. Louis, 25.

Classement de la saison régulière

Table with columns: Rank, Team, Points, Games Played. Rows include Toronto, Detroit, Texas, etc.

Classement de la saison régulière

Table with columns: Rank, Team, Points, Games Played. Rows include New York, Boston, Baltimore, etc.

Classement de la saison régulière

Table with columns: Rank, Team, Points, Games Played. Rows include St. Louis, Houston, Philadelphia, etc.

Classement de la saison régulière

Table with columns: Rank, Team, Points, Games Played. Rows include Colorado, Montreal, Chicago, etc.

Classement de la saison régulière

Table with columns: Rank, Team, Points, Games Played. Rows include Toronto, Detroit, Texas, etc.

Classement de la saison régulière

Table with columns: Rank, Team, Points, Games Played. Rows include New York, Boston, Baltimore, etc.

CHAMPIONS COUPE STANLEY 2003

Le calendrier

OTTAWA (1) c. PHILADELPHIE (4) Lundi 5 mai

DALLAS (1) c. ANAHEIM (7) Lundi 5 mai

VANCOUVER (4) c. MINNESOTA (6) Mercredi 7 mai

Les meneurs des séries

Gaborik, Minn 9 6 15

Saint-Louis, TB 7 5 12

NEW JERSEY (2) c. TAMPA BAY (3) (New Jersey gagne la série 4-1)

Dallas 3 Anaheim 4 (Anaheim gagne la série 4-2)

Vancover 1 Minnesota 5 (La série est égale 3-3)

Modano, Minn 5 10 15

Zubov, Dal 4 10 14

Brunette, Minn 4 6 10

OTTAWA (1) c. PHILADELPHIE (4) Lundi 5 mai

DALLAS (1) c. ANAHEIM (7) Lundi 5 mai

VANCOUVER (4) c. MINNESOTA (6) Mercredi 7 mai

Les meneurs des séries

Gaborik, Minn 9 6 15

Saint-Louis, TB 7 5 12

NEW JERSEY (2) c. TAMPA BAY (3) (New Jersey gagne la série 4-1)

Dallas 3 Anaheim 4 (Anaheim gagne la série 4-2)

Vancover 1 Minnesota 5 (La série est égale 3-3)

Modano, Minn 5 10 15

Zubov, Dal 4 10 14

Brunette, Minn 4 6 10

OTTAWA (1) c. PHILADELPHIE (4) Lundi 5 mai

DALLAS (1) c. ANAHEIM (7) Lundi 5 mai

VANCOUVER (4) c. MINNESOTA (6) Mercredi 7 mai

Les meneurs des séries

Gaborik, Minn 9 6 15

Saint-Louis, TB 7 5 12

NEW JERSEY (2) c. TAMPA BAY (3) (New Jersey gagne la série 4-1)

Dallas 3 Anaheim 4 (Anaheim gagne la série 4-2)

Vancover 1 Minnesota 5 (La série est égale 3-3)

Modano, Minn 5 10 15

Zubov, Dal 4 10 14

Brunette, Minn 4 6 10

OTTAWA (1) c. PHILADELPHIE (4) Lundi 5 mai

DALLAS (1) c. ANAHEIM (7) Lundi 5 mai

VANCOUVER (4) c. MINNESOTA (6) Mercredi 7 mai

Les meneurs des séries

Gaborik, Minn 9 6 15

Saint-Louis, TB 7 5 12

NEW JERSEY (2) c. TAMPA BAY (3) (New Jersey gagne la série 4-1)

Dallas 3 Anaheim 4 (Anaheim gagne la série 4-2)

Vancover 1 Minnesota 5 (La série est égale 3-3)

Modano, Minn 5 10 15

Zubov, Dal 4 10 14

Brunette, Minn 4 6 10

OTTAWA (1) c. PHILADELPHIE (4) Lundi 5 mai

DALLAS (1) c. ANAHEIM (7) Lundi 5 mai

VANCOUVER (4) c. MINNESOTA (6) Mercredi 7 mai

Les meneurs des séries

Gaborik, Minn 9 6 15

Saint-Louis, TB 7 5 12

NEW JERSEY (2) c. TAMPA BAY (3) (New Jersey gagne la série 4-1)

Dallas 3 Anaheim 4 (Anaheim gagne la série 4-2)

Vancover 1 Minnesota 5 (La série est égale 3-3)

Modano, Minn 5 10 15

Zubov, Dal 4 10 14

Brunette, Minn 4 6 10

OTTAWA (1) c. PHILADELPHIE (4) Lundi 5 mai

DALLAS (1) c. ANAHEIM (7) Lundi 5 mai

VANCOUVER (4) c. MINNESOTA (6) Mercredi 7 mai

Les meneurs des séries

Gaborik, Minn 9 6 15

Saint-Louis, TB 7 5 12

NEW JERSEY (2) c. TAMPA BAY (3) (New Jersey gagne la série 4-1)

Dallas 3 Anaheim 4 (Anaheim gagne la série 4-2)

Vancover 1 Minnesota 5 (La série est égale 3-3)

Modano, Minn 5 10 15

Zubov, Dal 4 10 14

Brunette, Minn 4 6 10

OTTAWA (1) c. PHILADELPHIE (4) Lundi 5 mai

DALLAS (1) c. ANAHEIM (7) Lundi 5 mai

VANCOUVER (4) c. MINNESOTA (6) Mercredi 7 mai

Les meneurs des séries

Gaborik, Minn 9 6 15

Saint-Louis, TB 7 5 12

NEW JERSEY (2) c. TAMPA BAY (3) (New Jersey gagne la série 4-1)

Dallas 3 Anaheim 4 (Anaheim gagne la série 4-2)

Vancover 1 Minnesota 5 (La série est égale 3-3)

Modano, Minn 5 10 15

Ben



Blondinette



Hagar l'horrible



Votre horoscope



TAUREAU

du 21 AVRIL au 20 MAI
Vous serez heureux de constater que vous pouvez être une source d'inspiration pour les autres. Votre capacité d'écoute sera appréciée. Donnez donc des nouvelles à une personne que vous n'avez pas vue depuis un moment. Déplacements favorisés.



GÉMEAUX

du 21 MAI au 21 JUIN
Dans vos relations intimes, il faudra respecter vos engagements. Côté cœur, exprimez vos opinions et vos sentiments. Bonne journée pour les questions domestiques et alimentaires. Vie à deux favorisée.



CANCER

du 22 JUIN au 22 JUILLET
Excellente journée pour résoudre tout problème. Vous serez perspicace et intuitif. Les commentaires d'un proche au sujet d'un projet pourraient vous inspirer quelques changements. On vous donnera de précieuses informations.



LION

du 23 JUILLET au 23 AOÛT
Une petite fuite hors de la réalité est probable. Si vous voulez-vous laisser aller à cet état de rêve éveillé, donnez-vous-en à cœur joie. Côté cœur, vous serez tendre. Vous serez à l'aise dans l'intimité.



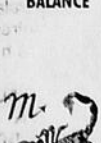
VERGE

du 24 AOÛT au 22 SEPTEMBRE
Vous serez assidu à la tâche tout en fuyant la routine. Vous pourriez rendre un grand service à un proche. Une marche vous ferait le plus grand bien. Vie sentimentale stable. Vie amicale chaleureuse et plaisante.



BALANCE

du 23 SEPTEMBRE au 23 OCTOBRE
Vous serez intéressé par l'aspect matériel des choses. Faites vos comptes et vous saurez mieux à quoi vous en tenir. Vous aurez des nouvelles concernant une personne ou un projet qui vous intéresse. Bonne journée en perspective. Vie sociale plaisante.



SCORPION

du 24 OCTOBRE au 22 NOVEMBRE
Votre bonne volonté étant communicative, vous pourriez trouver un terrain d'entente avec une personne avec qui vous avez vécu un malentendu. Célibataire ? vous rêverez d'un amour fou. En couple ? vous rêverez de mettre du piquant dans vos relations.



SAGITTAIRE

du 23 NOVEMBRE au 21 DÉCEMBRE
Centré sur vous-même et sur vos activités, les contacts avec votre entourage pourraient être superficiels. Vous voudrez accomplir davantage ou modifier quelque peu vos activités. Côté cœur, on pourrait tout de même vous faire un petit velours.



CAPRICORNE

du 22 DÉCEMBRE au 20 JANVIER
Vous pourriez commencer de nouvelles activités qui vous correspondront davantage. Vie amicale chaleureuse. Bonne journée pour vous offrir une petite gâterie dont vous rêvez depuis un moment. Contrats et ententes favorisés.



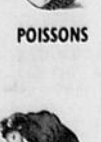
VERSEAU

du 21 JANVIER au 19 FÉVRIER
En vous organisant mieux, vous pourriez faire la même somme de travail en deux fois moins de temps. Vous pourriez profiter du temps épargné pour sortir ou pour faire ce qui vous tente vraiment. Un peu de méthode vous rendra la vie plus belle.



POISSONS

du 20 FÉVRIER au 20 MARS
Les activités routinières ne vous tenteront pas et vous aurez plutôt envie de flâner en bonne compagnie. Confiant, vous n'aurez aucune difficulté à faire part de ce que vous désirez. Côté cœur, vous serez en demande. Imagination vive.



BÉLIER

du 21 MARS au 20 AVRIL
Vous serez au meilleur de votre forme et vous en profiterez pour terminer certaines activités. Si vous commencez un projet, vous aurez la curiosité et la ténacité qu'il faut pour le mener à terme. Chance à la maison et en famille.

Éphémérides

2001 — Le pape Jean-Paul II complète à Malte le voyage qui l'a mené entre autres en Grèce et en Syrie.
1998 — La rupture d'une conduite d'aqueduc, à Kuala Lumpur, prive d'eau un million de citadins; déjà deux autres millions de Malaisiens souffraient de pénuries.
1996 — En Afrique du Sud, la constitution post-apartheid est adoptée.
1993 — En Belgique, Marie-Claire Blais est le premier auteur du Québec à entrer à l'Académie royale de langue et littérature.
1987 — Le Canada lance la pièce de 1 \$, le huard.
1986 — 12 jours après la catastrophe atomique à Tchernobyl, le régime d'Ukraine admet qu'il y a eu évacuation massive.
1984 — Avec une mitrailleuse, Denis Lortie tue trois personnes à l'Assemblée nationale; le sergent d'armes René Jalbert le persuadera de se rendre. — La Russie annonce son boycott des JO de Los Angeles.
1977 — A Amsterdam, débute le procès de Peter Menten, accusé du meurtre de juifs polonais durant la guerre et de vol d'œuvres d'art.
1974 — Le gouvernement Trudeau est mis en minorité aux Communes, pour ses politiques budgétaires; au scrutin de juillet, les conservateurs évinceront les libéraux.
1973 — Les militants indiens déposent les armes et se rendent, après 69 jours de siège à Wounded Knee, au Dakota du Sud.
1972 — Les dirigeants syndicaux Marcel Pepin (CSN), Louis Laberge (FTQ) et Yvon Charbonneau (CEQ) sont condamnés à un an de prison pour outrage au tribunal.
1970 — A New York, des ouvriers de la construction dispersent une manifestation contre la guerre au Vietnam.
1958 — En visite à Lima, le vice-président américain Richard Nixon est la cible de pierres, crachats et autres projectiles.
1945 — Proclamation de la victoire des Alliés en Europe.
1927 — Charles Nungesser et François Coli s'envolent de Paris pour rallier New York à bord de l'Oiseau blanc; ils disparaîtront en mer.
1921 — La peine de mort est abolie, en Suède.
1902 — La montagne Pelée, volcan de la Martinique, entre en éruption et fera quelque 30 000 morts.
1875 — Le Japon restitue la péninsule de Liao Toung et Port-Arthur à la Chine, moyennant une indemnité.
1794 — Antoine Laurent Lavoisier, chimiste découvreur de l'oxygène, est guillotiné à Paris.
1731 — Le roi Louis XIII finance la construction navale en Nouvelle-France.
1541 — Le navigateur Hernando de Soto atteint le Mississippi.

Ils sont nés un 8 mai:
Le fondateur de la Croix-Rouge, Henri Dunant (1828-1910)
Le compositeur italien Ruggero Leoncavallo (1858-1919)
Le président américain Harry Truman (1884-1972)
L'acteur Fernandel, né Fernand Contandin, à Marseille (1903-71)
Le cinéaste Roberto Rossellini, à Rome (1906-77)

Le mot perdu

LES AVENTURES DE TINTIN - Un mot de 10 lettres

P	C	E	R	T	R	O	P	O	R	E	A	Z	E	U
B	H	I	T	O	N	N	E	R	R	E	B	E	G	O
O	I	S	O	X	B	A	T	E	A	U	M	U	A	R
R	N	A	L	Y	E	C	T	O	P	L	A	S	M	E
D	E	E	R	T	I	T	N	O	N	E	R	F	I	P
U	R	M	O	P	I	U	M	E	P	A	A	N	L	O
R	I	I	I	R	O	P	E	A	C	O	C	K	O	R
I	L	R	A	M	R	I	H	A	M	A	L	S	U	T
E	F	G	I	H	K	C	O	T	S	H	E	I	K	E
M	E	S	U	R	Y	P	A	P	R	I	S	O	N	R
R	H	M	T	E	L	L	O	R	E	I	L	L	E	O
A	C	N	A	I	B	N	U	I	A	L	B	U	M	P
T	O	Z	N	A	S	A	S	D	S	B	A	N	D	E
Z	L	O	T	Z	K	Y	R	E	B	O	I	E	U	R
R	E	T	A	R	A	Z	A	C	L	A	N	E	D	A

- | | | | |
|----------|------------|----------|----------|
| ABDUL | CEYLAN | OPERA | SIMOUN |
| ADEN | CHAPEAU | OPIUM | SPONZ |
| AEROPORT | CHEF | OREILLE | STOCK |
| ALBUM | CHINE | PAPYRUS | SUEZ |
| ALCAZAR | CRABE | PEACOCK | TEXTE |
| ARABIE | ECTOPLASME | PEROU | TIRAGE |
| ARME | EMIR | POISON | TITRE |
| ASIE | IMAGE | PRISON | TONNERRE |
| BANDE | INCAS | REMI | TOPOLINO |
| BATEAU | IRMA | REPORTER | TSF |
| BIANCA | LAMA | RHUM | ZARATE |
| BORDURIE | LIRE | ROLLE | ZLOTZKY |
| CANOT | LUNE | SANZOT | |
| CARAMBA | MILOU | SHEIK | |

Solution du dernier problème : EXPRESSIF

8 mai 2003

No 284

Les mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

- 1 Instabilité.
- 2 Qui ne varie pas - Tâche.
- 3 Faute dans la conduite d'une action - Qui a les couleurs du spectre.
- 4 Monnaie de la Suède - Rongé lentement - En ville.
- 5 Jeu de cartes - Patronne.
- 6 Marie-Antoinette - Évêque noir sud-africain.
- 7 Préposition - Avant J.-C. - Lier étroitement.
- 8 Morceau d'étoffe écarlate du matador - On les baisse quand on renonce.
- 9 Titre abrégé - Jugement rendu en une matière quelconque.
- 10 Ne fond pas - Impasse - La Corse en est une.
- 11 Classement de lettres - Sert à désigner - Réunion, fête mondiale.
- 12 On n'entend que lui! - Sans variété.

VERTICALEMENT

- 3 Sensation produite par certains corps sur l'organe du goût - Infâme.
- 4 Pas rejeté - Moutarde noire.
- 5 Tient le coup - Cesium.
- 6 Qualifie un col - Interruption.
- 7 Conjugaison - Supprimés - Impayé.
- 8 Disgracieuse - Arbrisseau du genre viorne.
- 9 Qui a un verre dans le nez - Se dit d'un café - Symbole de l'or.
- 10 Peut se dire d'un cheval - Transpiration abondante.
- 11 Sourires d'enfants - Pronom personnel.
- 12 Il nourrit des animaux - Anniversaire.

SOLUTION AU PROCHAIN NUMÉRO

1	A	N	A	R	C	H	I	E	B	E	C
2	G	A	L	E	R	E	S	E	L	L	E
3	U	S	D	I	R	E	C	T	E	U	R
4	I	S	S	B	R	A	I	S	E	E	
5	C	E	C	I	T	E	L	E	S	A	
6	H	O	T	E	C	O	R	A	I	L	
7	A	I	R	T	R	O	P	N	N	E	
8	N	P	A	I	E	M	E	N	T	S	
9	T	A	I	R	E	P	S	I	E	N	
10	C	O	T	R	E	T	N	A	R	D	
11	B	O	N	E	L	E	V	A	G	E	
12	A	N	S	E	S	R	A	S	R	U	

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 83 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 3501 DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SHERBROOKE ADOPTÉ LE 5 MAI 2003

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 avril 2003 sur le projet de règlement no 83, modifiant le règlement no 3501 de zonage de l'ancienne Ville de Sherbrooke, le conseil municipal a adopté le 5 mai 2003 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 83. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

A) Articles 1 et 2

Une demande relative à la disposition de :

- l'article 1, ayant pour objet de créer la zone publique P117, autorisant la classe des usages publics institutionnels qui comprend les usages suivants :
 - centre et bureau d'organisme communautaire;
 - cimetière et établissement crématoire;
 - édifice public;
 - garage de stationnement;
 - garderie d'enfants;
 - parc et zone d'aménagement naturel;
 - piste cyclable, de randonnée pédestre et de ski de fond;
 - place publique;
 - serre municipale avec résidence comme usage complémentaire;
 - terrains de golf et de minigolf;
 - terrain de stationnement public;
 - tout autre usage de même nature et non classifié ailleurs dans le règlement no 3501 de zonage;

à même une partie de la zone industrielle IC18 et de la zone d'aménagement différé ZAD2 dans le but de permettre la construction d'un sentier polyvalent sur les berges sud et est du lac des Nations;

- l'article 2, ayant pour objet de réglementer les normes d'implantation pour la nouvelle zone P117; peut provenir des zones IC18 et ZAD2 et des zones contiguës à celles-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

B) Article 3

Une demande relative à la disposition l'article 3, ayant pour objet d'ajouter les usages publics institutionnels aux dispositions générales de la Partie 16 sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) relativement à la zone ZAD2 dans le but de permettre l'implantation d'activités et d'équipements publics sur le terrain vacant situé à l'intersection des rues King Ouest et Belvédère Sud, peut provenir de la zone ZAD2 et des zones contiguës à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2- DESCRIPTION DES ZONES

Les zones IC18, ZAD2 et les zones contiguës à celles-ci sont situées dans l'arrondissement no 4 (du Mont-Bellevue) et sont délimitées schématiquement de la façon suivante :

À l'est : les rues King Ouest et Alexandre et la Place Belvédère;

À l'ouest : les rues Short, Galt Ouest et du Pacifique;

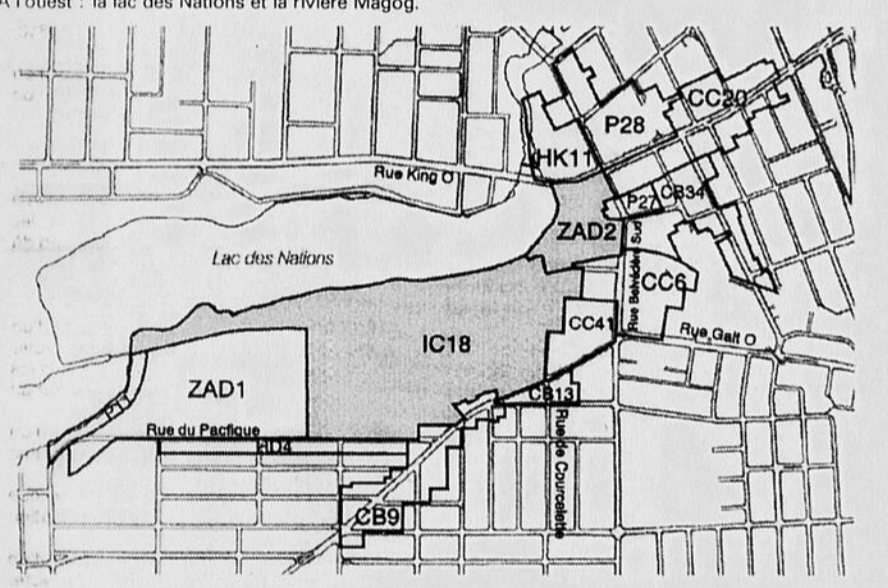
À l'est : la rivière Magog.

La zone ZAD2 et les zones contiguës à celle-ci sont situées dans l'arrondissement no 4 (du Mont-Bellevue) et sont délimitées schématiquement de la façon suivante :

À l'est : les rues King Ouest et Alexandre;

À l'ouest : la Place Belvédère, les rues Galt Ouest et du Pacifique;

À l'ouest : le lac des Nations et la rivière Magog.



Zones concernées

3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 16 mai 2003;

- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

4- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;

- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou

C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5- ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement no 4 (du Mont-Bellevue) situé au 600, rue Thibault, à Ascot, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 8e jour de mai 2003.

Me Isabelle Sauvé
Greffière

097454



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 82 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 3501 DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SHERBROOKE ADOPTÉ LE 5 MAI 2003

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 avril 2003 sur le projet de règlement no 82, modifiant le règlement no 3501 de zonage de l'ancienne Ville de Sherbrooke, le conseil municipal a adopté le 5 mai 2003 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 82. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

Une demande relative à la disposition de :

- l'article 1, ayant pour objet de créer la zone résidentielle HK54, autorisant les usages " habitations de classe 11 (habitations de 18 logements et plus et maisons de chambres de 45 chambres et plus) " et " garderie d'enfants ", à même une partie de la zone résidentielle HF16;
- l'article 2, ayant pour objet d'autoriser dans la nouvelle zone résidentielle HK54 les usages " habitations de classe 8 (habitations de 2 à 8 logements et maisons de chambres de 5 à 20 chambres) " et " habitations de classe 10 (habitations de 6 à 18 logements et maisons de chambres de 15 à 45 chambres) ";
- l'article 3, ayant pour objet de permettre, dans la nouvelle zone HK54, une longueur de bâtiment excédant 60 mètres pour un mur ayant un décroché de plus de 4 mètres;
- l'article 4, ayant pour objet de réglementer les normes d'implantation pour la nouvelle zone HK54;

peut provenir de la zone HF16 et des zones contiguës à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

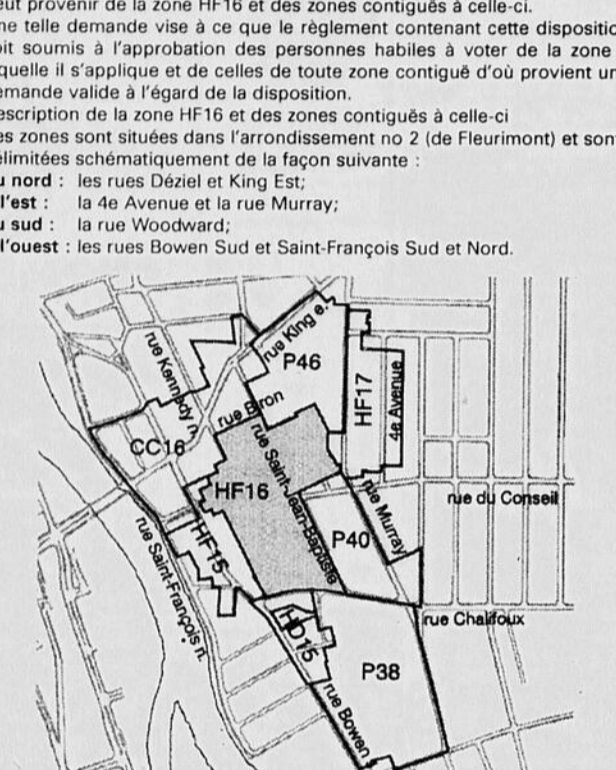
Description de la zone HF16 et des zones contiguës à celle-ci
Ces zones sont situées dans l'arrondissement no 2 (de Fleurimont) et sont délimitées schématiquement de la façon suivante :

À l'est : les rues Dziel et King Est;

À l'ouest : la 4e Avenue et la rue Murray;

À l'est : la rue Woodward;

À l'ouest : les rues Bowen Sud et Saint-François Sud et Nord.



Zone concernée

100 0 100 200 M

2- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 16 mai 2003;

- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

3- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;

- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou

C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4- ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement no 2 (de Fleurimont) situé au 1735, chemin Galvin, à Fleurimont, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 8e jour de mai 2003.

Me Isabelle Sauvé
Greffière

097453



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 3501 DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SHERBROOKE ADOPTÉ LE 5 MAI 2003

À la suite des assemblées publiques de consultation tenues le 28 avril 2003 sur le projet de règlement no 84, modifiant le règlement no 3501 de zonage de l'ancienne Ville de Sherbrooke, le conseil municipal a adopté le 5 mai 2003 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 84. Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

Une demande relative à la disposition de l'article 1, ayant pour objet d'autoriser l'usage " habitations de classe 9 (habitations de 4 à 12 logements et maisons de chambres de 10 à 30 chambres) " dans la zone CC22, peut provenir de la zone CC22 et des zones contiguës à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

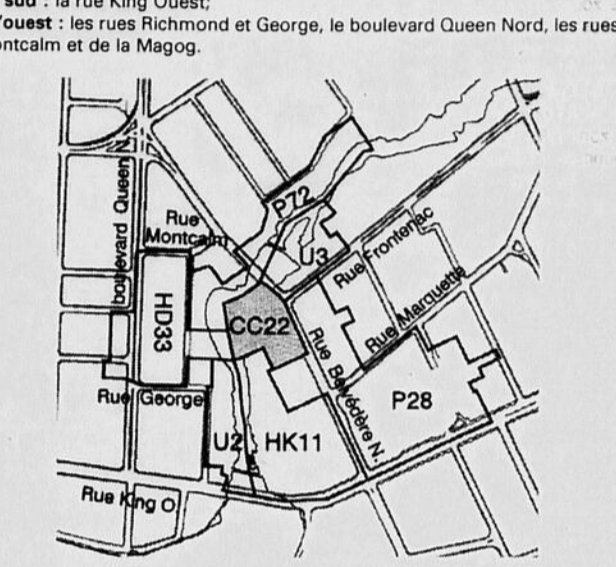
Description de la zone CC22 et des zones contiguës à celle-ci
Ces zones sont situées dans les arrondissements no 4 (du Mont-Bellevue) et no 6 (de Jacques-Cartier) et sont délimitées schématiquement de la façon suivante :

À l'est : la rivière Magog;

À l'ouest : la rue Belvédère Nord et la Place de la Cité;

À l'est : la rue King Ouest;

À l'ouest : les rues Richmond et George, le boulevard Queen Nord, les rues Montcalm et de la Magog.



Zone concernée

200 0 200 400 M

2- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 16 mai 2003;

- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

3- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;

- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou

C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4- ABSENCE DE DEMANDE

Si la disposition du second projet ne fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, au bureau d'arrondissement no 4 (du Mont-Bellevue) situé au 600, rue Thibault, à Ascot, et au bureau d'arrondissement no 6 (de Jacques-Cartier) situé au 2050, rue King Ouest, bureau 100, à Sherbrooke, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 8e jour de mai 2003.

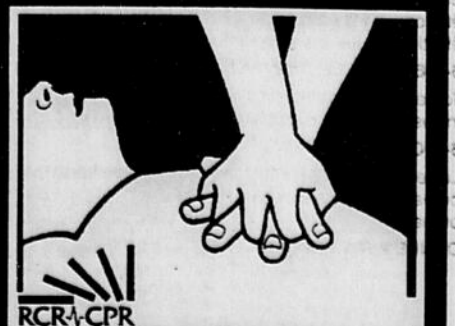
Me Isabelle Sauvé
Greffière

097456



La réanimation cardiorespiratoire (RCR) : 4hres pour apprendre à sauver une vie

Nous sommes tous visés.
1 800 361-7650



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 77 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 317 DE ZONAGE DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DEAUVILLE ADOPTÉ LE 5 MAI 2003

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 avril 2003 sur le projet de règlement no 77, modifiant le règlement no 317 de zonage de l'ancienne municipalité de Deauville, le conseil municipal a adopté le 5 mai 2003 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 77. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

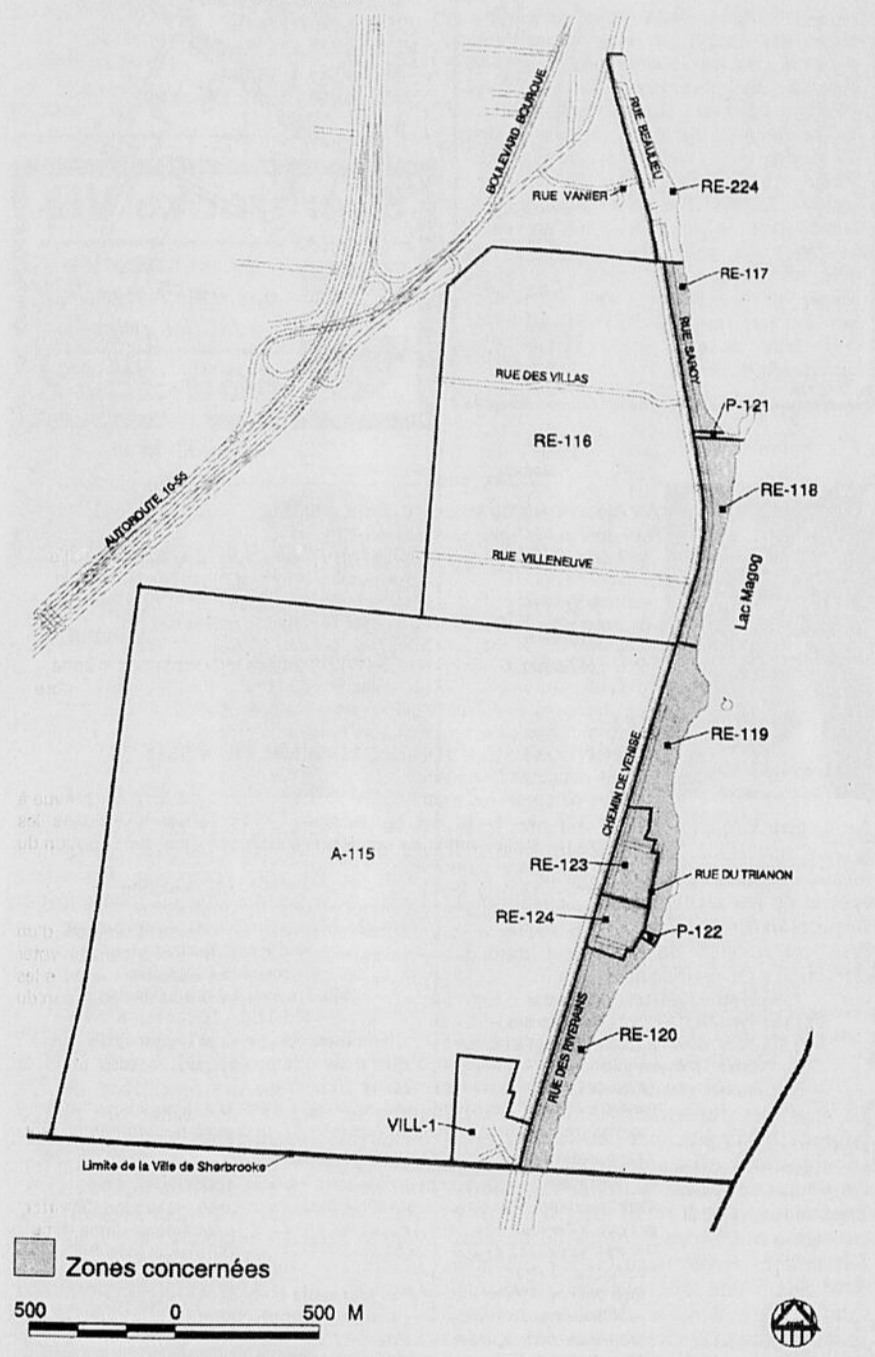
1- OBJET DU SECOND PROJET

A) Article 1
Une demande relative à la disposition de l'article 1, ayant pour objet d'abroger, pour les zones RE-117, RE-118, RE-119, RE-120, RE-123 et RE-124 de la rive ouest du lac Magog, la norme de hauteur maximale de 7,5 mètres entre le niveau du centre de la rue adjacente à la propriété et la partie la plus élevée de l'assemblage du toit, peut provenir des zones RE-117, RE-118, RE-119, RE-120, RE-123, RE-124 et des zones contiguës à celles-ci.
Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

B) Article 2
Une demande relative à la disposition de l'article 2, ayant pour objet d'autoriser une hauteur maximale de bâtiment de 9 mètres et 2 étages dans la zone RE-119, peut provenir de la zone RE-119 et des zones contiguës à celle-ci.
Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2- DESCRIPTION DES ZONES

Les zones RE-117, RE-118, RE-119, RE-120, RE-123, RE-124 et les zones contiguës à celles-ci sont situées dans l'arrondissement no 5 et sont délimitées schématiquement de la façon suivante :
Au nord : l'autoroute 10-55, les rues Vanier et Beaulieu;
À l'est : le lac Magog;
Au sud : la limite de la municipalité;
À l'ouest : la rue Bellevue et le chemin de Venise.
La zone RE-119 et les zones contiguës à celle-ci sont situées dans l'arrondissement no 5 et sont délimitées schématiquement de la façon suivante :
Au nord : le Club nautique du lac Magog;
À l'est : le lac Magog;
Au sud : le parc Trianon et la rue Trianon;
À l'ouest : le chemin de Venise.



3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 16 mai 2003;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).
Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

4- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :
A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :
- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou
B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou
C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.
Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier.
Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
Dans le cas d'une personne morale, il faut :
- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.
Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier.
Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5- ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement no 5 situé au 1000, rue du Haut-Bois, à Rock Forest, aux heures ordinaires de bureau.
DONNÉ À SHERBROOKE, ce 8e jour de mai 2003.

Me Isabelle Sauvé
Greffière

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

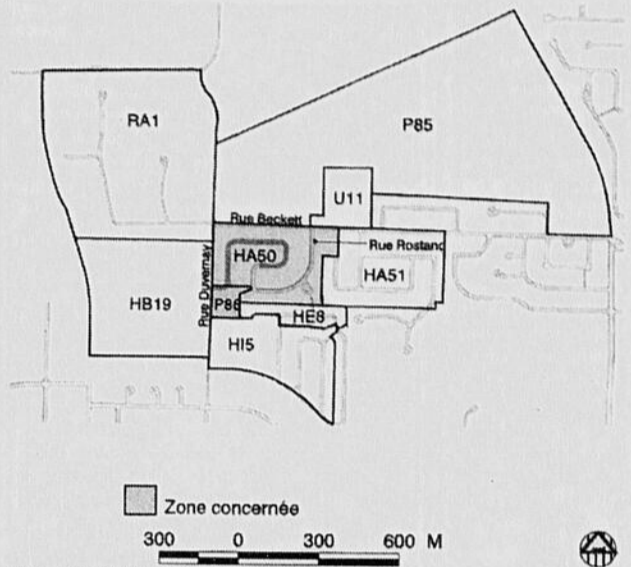
AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 78 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 3501 DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SHERBROOKE ADOPTÉ LE 5 MAI 2003

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 avril 2003 sur le projet de règlement no 78, modifiant le règlement no 3501 de zonage de l'ancienne Ville de Sherbrooke, le conseil municipal a adopté le 5 mai 2003 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 78. Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

Une demande relative à la disposition de l'article 1, ayant pour objet d'agrandir la zone HA50 à même une partie de la zone P86 dans le but d'ajuster les limites de ces deux zones au nouveau tracé de la rue Rostand, peut provenir des zones HA50, P86 et des zones contiguës à celles-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.
Description des zones HA50, P86 et des zones contiguës à celles-ci :
Ces zones sont situées dans l'arrondissement no 6 (de Jacques-Cartier) et sont délimitées schématiquement de la façon suivante :
Au nord : le chemin Price et le parc du Bois-Beckett;
À l'est : les rues Musset et Léo-Laliberté;
Au sud : la rue Sylvestre et son prolongement fictif vers le boulevard Lionel-Groulx;
À l'ouest : le prolongement du boulevard Lionel-Groulx vers le chemin Price.



2- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke (Québec) J1H 5H9, au plus tard le 16 mai 2003;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).
Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

3- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :
A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :
- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou
B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou
C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.
Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier.
Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
Dans le cas d'une personne morale, il faut :
- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.
Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier.
Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4- ABSENCE DE DEMANDE

Si la disposition du second projet ne fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement no 6 (de Jacques-Cartier) situé au 2050, rue King Ouest, bureau 100, à Sherbrooke, aux heures ordinaires de bureau.
DONNÉ À SHERBROOKE, ce 8e jour de mai 2003.

Me Isabelle Sauvé
Greffière

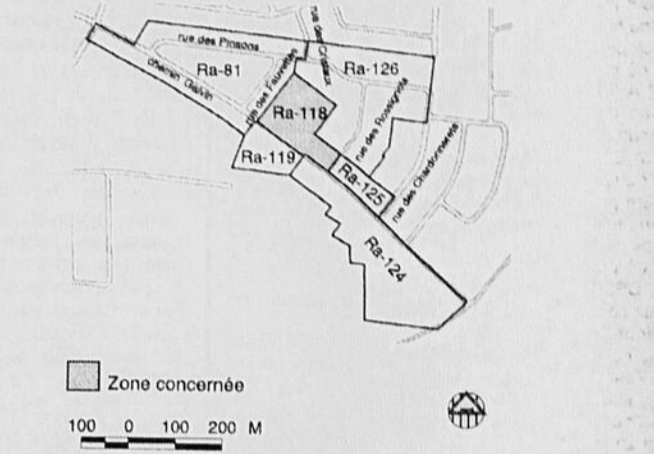
Avis public

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 532 DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE FLEURIMONT ADOPTÉ LE 5 MAI 2003

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 avril 2003 sur le projet de règlement no 87, modifiant le règlement no 532 de zonage de l'ancienne Ville de Fleurimont, le conseil municipal a adopté le 5 mai 2003 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 87. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

Une demande relative à la disposition de :
- l'article 1, ayant pour objet de permettre l'usage "résidence de personnes âgées de 50 chambres" dans la zone Ra-118;
- l'article 2, ayant pour objet d'imposer, pour les résidences de personnes âgées de 50 chambres dans la zone Ra-118, des normes d'implantation pour les cours avant, arrière et latérales et des conditions architecturales pour les matériaux de revêtement des murs extérieurs, la forme des fenêtres et la pente des toits;
peut provenir de la zone Ra-118 et des zones contiguës à celle-ci.
Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.
Description de la zone Ra-118 et des zones contiguës à celle-ci :
Ces zones sont situées dans l'arrondissement no 2 (de Fleurimont) et sont délimitées schématiquement de la façon suivante :
Au nord : la rue des Pinsons;
À l'est : la rue des Charbonnerets et le chemin Biron;
Au sud et à l'ouest : le chemin Galvin.



2- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 16 mai 2003;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).
Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

3- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :
A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :
- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou
B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou
C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.
Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier.
Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
Dans le cas d'une personne morale, il faut :
- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le jour de l'adoption du second projet soit le 5 mai 2003 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.
Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier.
Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4- ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement no 2 (de Fleurimont) situé au 1735, chemin Galvin, à Fleurimont, aux heures ordinaires de bureau.
DONNÉ À SHERBROOKE, ce 8e jour de mai 2003.

Me Isabelle Sauvé
Greffière

CARNET COMMUNAUTAIRE
Votre message doit donner simplement le nom de l'organisme, l'activité, la date, l'heure, l'endroit et les raisons avec une référence téléphonique pour les lecteurs.
Acheminer par e-mail à : redaction@latribune.qc.ca ou par télécopie au 564-8098

Causerie au Temple ECK

Il y aura causerie portant sur «Le détachement, une Vertu de l'Âme», le mardi 13 mai, à 19 h 30, au Temple ECK, 530 rue de Montréal, Sherbrooke. Du lundi au vendredi, au même endroit, entre 19 h et 21 h, les visiteurs sont accueillis par une personne disposée à répondre à leurs questions. Infos, 563-1664.

Panda de l'Estrie

L'Association de parents Panda de l'Estrie tient son prochain café-rencontre le mardi 13 mai, de 19 h à 21 h 30, 527 rue Langlois, app. 1, Sherbrooke. Il y aura deux volets: le premier sur les thèmes préoccupant les participants et le second sur la préparation du dernier café-rencontre de juin avant les vacances estivales. On confirme sa présence avant le 12 mai, 565-7131.

Souper de fin d'activités

Le Club Âge d'Or de Deauville organise un souper de fin d'activités le mardi 13 mai, à 16 h, au Chalet municipal, rue Richard, Deauville. Il y aura élections, souper et soirée récréative. Membres/10 \$ et invités/12 \$. On doit réserver tôt: Jeannette Fauteux (864-7989) et Thérèse Pruneau (864-4900).

La Grande Table

La Grande Table tient à informer que son assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 14 mai, de 18 h à 19 h, à la Maison Maurice-Delorme, 1255 rue Daniel (salle 128), Sherbrooke. Un léger goûter sera servi au début de l'assemblée. On confirme sa présence auprès de Louise Thibault, 821-5505.

Aféas St-Joseph

Les élections à l'Aféas Saint-Joseph auront lieu le mercredi 14 mai, à 19 h, au sous-sol de l'église St-Joseph, 1265 Belvédère Sud.

Collectes de sang au Carrefour

Une collecte de sang aura lieu le jeudi 15 mai et le vendredi 16 mai, de 10 h à 20 h 30, dans le mail central du Carrefour de l'Estrie, 3050 boul. de Portland, Sherbrooke.

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS



AVIS PUBLIC

CONFORMITÉ DU RÉGLEMENT NO 64 AU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA REGION DE SHERBROOKE

A toutes les personnes habiles à voter du territoire de la ville de Sherbrooke, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la sousignée, greffière de la Ville de Sherbrooke

- de créer les zones commerciales CD6, CD7 et CD8, autorisant l'usage "commerces de classe 4 (commerces régionaux) " comprenant les commerces de classes 1 (commerces de voisinage), 2 (commerces de quartier), 3 (commerces artériels), 5 (commerces de ravitaillement) et 9 (bars), et la zone industrielle IC19, autorisant les usages "industries de classe 3 (industries spécialisées) ", "industries de classe 4 (industries sans incidence environnementale) " et " exploitation d'une source d'eau souterraine " ;

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA REGION SHERBROOKE

La demande doit être transmise à la Commission municipale du Québec dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la publication du présent avis à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec Édifice Thais-Lacoste-Frémont 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Tour 5e étage Québec (Québec) G1R 4J3

ENCAN Le samedi 10 mai 2003 à 10 h pour Mme Joanne Leclerc au 578, rang 7 à Saint-Claude.

ENCAN À tous les jeudis à 18 h à la salle d'encan au 23, chemin Labrie à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

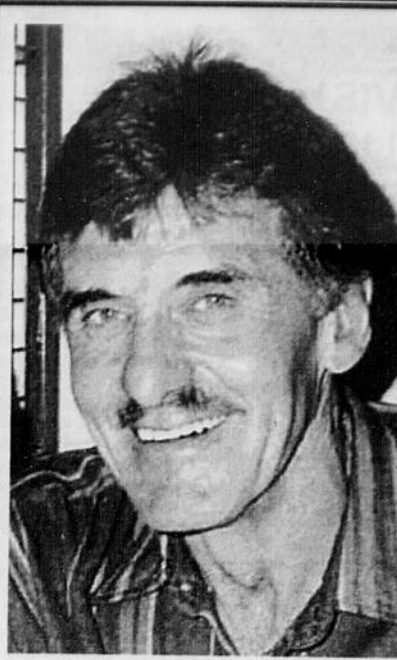
ENCAN de machineries, boeufs et chevaux aura lieu le samedi 31 mai 2003 à 10 h 30, à la ferme de Ross Bennett, 34, chemin High Forest, Saint-Vivienne.

Les Aberges du cœur du Québec Organismes communautaires d'hébergement pour jeunes en difficulté et sans abri

ENCAN À COMMISSION TOUS LES JEUDIS à 18 h 30 AU DOMAINE JOLY INC.

Nécrologie

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'ESTRIE 565-7646 Encore plus près de vous

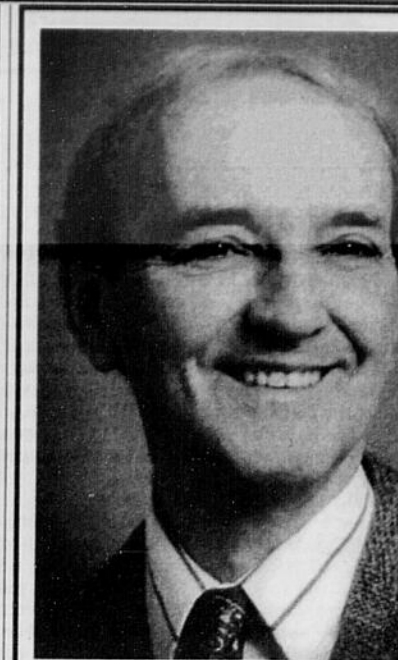


Véronneau Étienne

Au C.S. MRC de Coaticook, le 7 mai 2003, est décédé monsieur Étienne Véronneau, à l'âge de 62 ans, époux de Yolande Veillette, demeurant à Coaticook.

Centre funéraire Coopératif 284, rue Child, Coaticook (Québec) Tél.: 819-849-6688 - Téléc.: 819-849-3068

Heures de visite: VENDREDI, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h jusqu'au départ du salon à 10 h 35. Funérailles, samedi 10 mai 2003, à 11 h en l'église St-Luc de Barnston.

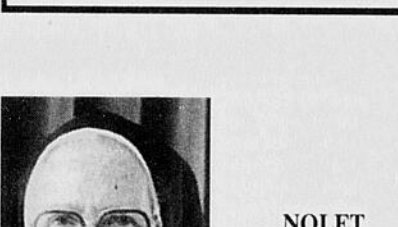


CHAREST Lionel

Au C.H.U.S., site Fleurimont, le 6 mai 2003, est décédé monsieur Lionel Charest, à l'âge de 73 ans et 8 mois, époux en premières noces de feu Jacqueline Laliberté

Residence funéraire Steve Elkas Inc 601 du Conseil, Sherbrooke (Québec) Tél.: 819-565-1155 - Téléc.: 819-820-8872

Heures de visite: VENDREDI, 9 mai 2003, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h et samedi de 9 h à 10 h 15. Le service religieux sera célébré, le samedi 10 mai 2003, à 10 h 30 en l'église St-Esprit et de là au cimetière St-Michel.



NOLET Soeur Blanche

À l'Infirmierie des Soeurs de la Présentation de Marie, le 6 mai 2003, est décédée soeur Blanche Nolet, en religion soeur Louise-Alfred, à l'âge de 98 ans, demeurant à Sherbrooke.

SALON FUNÉRAIRE de la COMMUNAUTÉ de la PRÉSENTATION DE MARIE 1021, rue Conseil, Sherbrooke (Québec)

Residence funéraire Steve L. Elkas inc. 601, rue du Conseil, Sherbrooke (Québec) Tél.: 819-565-1155 - Téléc.: 819-820-8872

Heures de visite: JEUDI 8 mai de 19 h à 21 h. Jour des funérailles, de 9 h, jusqu'au départ du salon à 10 h 15. Funérailles, le vendredi 9 mai à 10 h 30 en la chapelle des Soeurs de la Présentation de Marie.

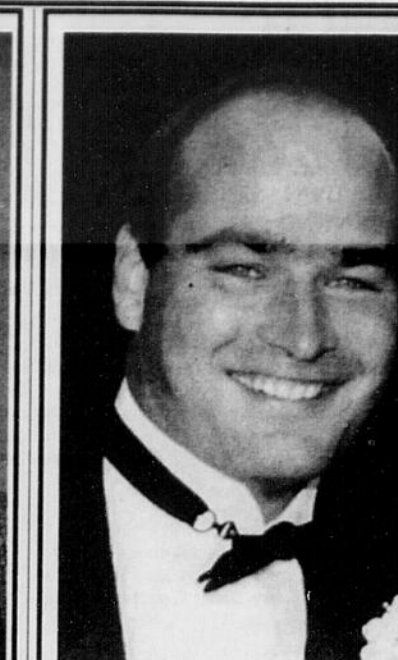
À l'Infirmierie des Soeurs de la Présentation de Marie, le 6 mai 2003, est décédée soeur Blanche Nolet, en religion soeur Louise-Alfred, à l'âge de 98 ans, demeurant à Sherbrooke.

La Coopérative funéraire de l'Estrie Maison A. Boisvert 64, 3e avenue, Windsor (Québec) Tél.: 819-845-3992 - Téléc.: 845-5287

Heures de visite: MERCREDI, le 7 mai 2003 de 15 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 10 h jusqu'au départ du salon à 13 h 45.

Coopérative funéraire de l'Estrie 530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec) Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844

Coopérative funéraire de l'Estrie 530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec) Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844



STEARNS Stephen Andrew

"Maintenant que les anges t'accompagnent et que tu as rejoint ton papa, veille sur ton little boy qui t'adore et tous ceux que tu aimes."

Centre funéraire Jacques & Fils inc. 3800, Québec-Central, Lac-Mégantic QC Tél.: 819-583-0445 - Téléc.: 819-583-0908

Heures de visite: VENDREDI, de 19 h à 22 h. Funérailles, le samedi 10 mai 2003 à 13 h, en l'église Notre-Dame de Fatima. Outre son épouse, sa mère et son fils, monsieur Stephen Andrew Stearns laisse dans le deuil ses frères: James (Wynne Parkin), Michael (Karen Sockett); ses beaux-parents: Laurette et Jacqueline Desmeules; ses beaux-frères: Sylvain Desmeules (Louise Boulianne), Nicolas Desmeules (Jacinthe Bouchard); il laisse également dans le deuil de nombreux oncles et tantes, ses neveux et nièces; ainsi que tous ses collègues et ami(e)s.



PAQUET Mériilda (Cantin)

Au Centre Hospitalier de l'Amiante, jeudi le 1er mai 2003, est décédée Madame Mériilda Cantin Paquet, à l'âge de 88 ans, épouse de feu Denis Paquet, demeurant à Beaulac-Garthyby.

Coopérative funéraire de l'Estrie 530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec) Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844

Le jour des funérailles, la famille sera présente à l'église une heure avant la cérémonie, afin de recevoir les condoléances des parents et amis.

Funérailles, samedi 10 mai 2003 à 11 h en l'église St-Charles Borromé de Beaulac. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel à une date ultérieure.

TOUSSAINT Gaston

Au C.H.U.S. Hôtel-Dieu, le 6 mai 2003, est décédé monsieur Gaston Toussaint, à l'âge de 75 ans, époux de feu Louise Castonguay, demeurant à Sherbrooke.

Coopérative funéraire de l'Estrie 530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec) Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844

Journal des funérailles, la famille sera présente à l'église à partir de 13 h 30 afin de recevoir les condoléances des parents et amis.

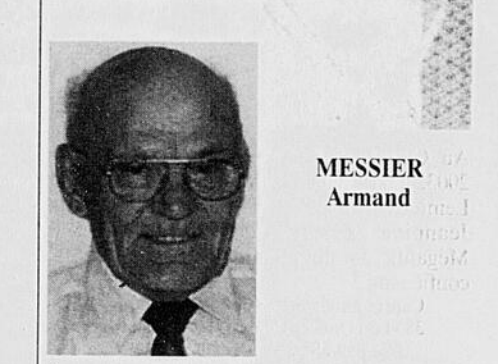
Funérailles, samedi 14 juin 2003, à 14 h en l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours.

Coopérative funéraire de l'Estrie 530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec) Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844

Coopérative funéraire de l'Estrie 530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec) Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844

- In mémoriam BEAUDOIN (M. Gérald) 67 ans, St-Nicéphore BELIVEAU (Fr. J. Hervé) 81 ans, Bromptonville BELIVEAU (M. Philippe) 81 ans, Asbestos CARON (M. Fernand) 85 ans, Coleraine CHAREST (M. Lionel) 73 ans, Sherbrooke CÔTÉ (M. Michel) 42 ans, Windsor COUTURE (M. Réal) 80 ans, Sherbrooke DAIGLE (Mme Ghislaine) 67 ans, Sherbrooke DUBOIS (M. Marcel) 79 ans, Sherbrooke FORAND (Mme Pauline) 84 ans, Sherbrooke GENDREAU (Mme Irène) 90 ans, Drummondville HAMEL (Collette) 61 ans, Drummondville JEAN (M. Israël) Sherbrooke LECOMTE (M. Bernard) 90 ans, Bromont LECOMTE (Mme Julienne) 87 ans, Bromont LEMIEUX (M. Rodolphe) 88 ans, Lac-Mégantic LEROUX (Mme Jeanne) 82 ans, Sherbrooke MESSIER (M. Armand) 90 ans, Deauville NOLET (Sr Blanche) 98 ans, Sherbrooke PAQUET (Mme Mériilda) 88 ans, Beaulac-Garthyby POUILLIN (Mme Thérèse) 85 ans, East-Angus STEARNS (M. Stephen Andrew) 33 ans, Lac Beauport TOUSSAINT (M. Gaston) 75 ans, Sherbrooke VEILLEUX (M. Benoît) 60 ans, East-Angus VÉRONNEAU (M. Étienne) 62 ans, Coaticook

Sherbrooke Vie L'Assurance-Vie des frais funéraires à faibles primes. 569-2538



MESSIER Armand

À sa résidence de Deauville, le 5 mai 2003 est décédé Monsieur Armand Messier, à l'âge de 90 ans, époux de Bernadette Lettre, demeurant à Deauville, autrefois de Danville.

Residences funéraires Fréchette et Desrochers 560, 1re Ave, Asbestos (Québec) Tél.: 819-879-2232 - Téléc.: 819-879-6844

Heures de visite: JEUDI, 8 mai 2003 de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 12 h jusqu'au départ du salon à 13 h 30. Funérailles, vendredi le 9 mai 2003 à 14 h en l'église Ste-Anne de Danville. Inhumation au cimetière du même endroit.

JEAN Israël

Au C.H.U.S., Hôtel-Dieu, le 4 mai 2003, est décédé monsieur Israël Jean, conjoint de Jeanne Forest, demeurant à Sherbrooke.

Residence funéraire Steve L. Elkas Inc. 601, rue Conseil, Sherbrooke (Québec) Tél.: 819-565-1155 - Téléc.: 819-820-8872

Heures de visite: VENDREDI 9 mai 2003, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h 30 jusqu'au départ du salon à 10 h 45. Funérailles, samedi 10 mai 2003, à 11 h en l'église Cœur-Immaculé de-Marie et de là au crématorium Steve L. Elkas Inc.

Heures de visite: VENDREDI 9 mai 2003, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h 30 jusqu'au départ du salon à 10 h 45.

Nécrologie



LECOMTE
Bernard

Au Centre Hospitalier Brome Missisquoi, le 7 mai 2003, est décédé monsieur Bernard Lecomte, à l'âge de 90 ans, époux de feu Julienne Lecomte, demeurant à Bromont. Monsieur Lecomte repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
33 Bowen Sud, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844
Mario Lemaire, dir.
Courriel: cfe@abacom.com

Heures de visite: le VENDREDI 9 mai 2003, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles de 8 h 30 jusqu'au départ du salon à 10 h 10. Funérailles le samedi 10 mai 2003, à 10 h 30, en l'église St-Jean-Baptiste, 280 rue Conseil. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel à une date ultérieure. Monsieur Lecomte laisse dans le deuil ses enfants: Claire (David Bisson); Louise (Richard Langlois), Sherbrooke; Pierre (Ginette Duchesne), Québec; Marie (Serge Gamache), Varennes; Lucie, Montréal; il était également le père de feu Paul (Francine Béland), Nashua N.H.; ses petits-enfants: Julie, Annie, Catherine, Christine, Nathalie, Darrell, Samuel, Stéphane, Cindy, Sofi et Alexandra; ses 17 arrière-petits-enfants; ses sœurs: Sr Marguerite-Marie Lecomte s.n.j.m. Montréal; Thérèse Lecomte, Sherbrooke; sa belle-sœur: Elise Labrie (feu Jean-Marie Gingras); ses neveux, nièces, ainsi que de nombreux autres parents et amis. La famille désire remercier tout le personnel du C.L.S.C. de Granby pour les bons soins prodigués à monsieur Lecomte. En guise de sympathie, des dons à la FONDATION MAMIE CLARA, à l'ordre des Missionnaires d'Afrique, projet 238, 11100 Boul. L'Acadie, Montréal, Québec, H3M 2S8, seraient grandement appréciés de la famille.



LECOMTE
Julienne
(Gingras)

À son domicile de Bromont, le jeudi 01mai 2003, est décédée madame Julienne Gingras Lecomte, à l'âge de 87 ans, épouse de feu Bernard Lecomte, autrefois de Sherbrooke. Madame Lecomte repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
33 Bowen Sud, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844
Mario Lemaire, dir.
Courriel: cfe@abacom.com

Heures de visite: le VENDREDI 9 mai 2003, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles de 8 h 30 jusqu'au départ du salon à 10 h 10. Funérailles le samedi 10 mai 2003, à 10 h 30, en l'église St-Jean-Baptiste, 280 rue Conseil. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel à une date ultérieure. Outre son époux, madame Lecomte laisse dans le deuil ses enfants: Claire (David Bisson); Louise (Richard Langlois), Sherbrooke; Pierre (Ginette Duchesne), Québec; Marie (Serge Gamache), Varennes; Lucie, Montréal; elle était également la mère de feu Paul (Francine Béland), Nashua N.H.; ses petits-enfants: Julie, Annie, Catherine, Christine, Nathalie, Darrell, Samuel, Stéphane, Cindy, Sofi et Alexandra; ses 17 arrière-petits-enfants; ses belles-sœurs: Elise Labrie (feu Jean-Marie Gingras); Sr Marguerite-Marie Lecomte s.n.j.m. Montréal; Thérèse Lecomte, Sherbrooke; ses neveux, nièces, ainsi que de nombreux autres parents et amis. La famille désire remercier tout le personnel du C.L.S.C. de Granby pour les bons soins prodigués à madame Lecomte. En guise de sympathie, des dons à la FONDATION MAMIE CLARA, à l'ordre des Missionnaires d'Afrique, projet 238, 11100 Boul. L'Acadie, Montréal, Québec, H3M 2S8, seraient grandement appréciés de la famille.



BÉLIVEAU
Philippe

Au Centre de santé de la MRC d'Asbestos, le 6 mai 2003, est décédé monsieur Philippe Béliveau, à l'âge de 81 ans, époux de Lucille Lavigne, demeurant à Asbestos. Monsieur Béliveau repose aux:

Résidences funéraires
Fréchette et Desrochers
560, Ire Ave, Asbestos (Québec)
Tél.: 819-879-2232 - Téléc.: 819-879-6844
Noël Fréchette, prés., Sylvie Fréchette, dir.

Heures de visite: VENDREDI de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 12 h jusqu'au départ du salon à 13 h 30. Funérailles, samedi 10 mai 2003, à 14 h en l'église Ste-Anne de Danville. Il y aura par la suite incinération et les cendres seront déposées au cimetière du même endroit à une date ultérieure. Outre son épouse, monsieur Béliveau laisse dans le deuil ses enfants: Gilles (France Croteau), St-Eustache; George (Francine Hamelin), Chibougamau; Raymonde (José Fernandes), Laval; Renée (Normand Grandmont), Danville; Réjean (Suzanne Frost), Magog; Christian (Lisette Michelin), Trois-Rivières; Sylvain (Lynn Labbé), Chibougamau; ses petits-enfants: Erick, Karl, Patrick, Dominic, Sandra, Steven, Jessica, Nadia, Catherine, Sarah, Mariane; ses arrière-petits-enfants: William, Victoria, Zia; ses frères et sœurs: Jean-Paul Béliveau (Marguerite Connolly), Montréal; Cécile Béliveau (Gérard Jutras), Asbestos; Ben Béliveau, Sherbrooke; ses beaux-frères, belles-sœurs: Lucienne Champagne (feu Armand Béliveau); Asbestos; Jeanne Gouin Boisvert (feu Léo Béliveau), Albany N.H.; Anita St-Hilaire Béliveau (feu Alcide), Asbestos; Yolande Charland, Sherbrooke; Simone Lavigne Thiboutot (feu Donat), Asbestos; Thérèse Lavigne Baillargeon (feu Armand), Asbestos; Gisèle Lavigne Ross (feu Donia), Asbestos; Marie Lavigne Morin (feu Gilles), Sherbrooke; Monique Lavigne Lussier (feu Guy), Asbestos; Carmen Lavigne (Serge Carbonneau), Richmond; Estelle Lavigne (Jean-Charles Roberge), Sherbrooke; Gaston Lavigne (Ginette Desrochers), Ste-Véronique; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis. La famille désire remercier le personnel du Centre de santé de la MRC d'Asbestos, du CLSC et de la Clinique DPAC, hôpital Fleurimont, pour les bons soins prodigués à monsieur Béliveau.



CARON
Fernand

Au C.H.R.A. de Thetford Mines, le 6 mai 2003, est décédé monsieur Fernand Caron, à l'âge de 85 ans et 7 mois, époux de feu Rosa Dubois, demeurant à Coleraine. Monsieur Caron repose à la:

Maison Funéraire Audet Limitée
218 A rue Proulx, Coleraine (Québec)
Tél.: (salon) 418-423-7411
Tél.: (bureau) 418-449-2500
Téléc.: 418-449-1773
Pierre Dupuis, prés. Symon Audet, dir.

Heures de visite: JEUDI de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de midi jusqu'au départ du salon à 13 h 40. Funérailles, vendredi 9 mai 2003 à 14 h en l'église St-Joseph de Coleraine. Inhumation au cimetière paroissial. Monsieur Caron laisse dans le deuil ses enfants: Bruno (Gisèle Fillion), Brunelle (feu André Camiré et amie d'Emilien Boislard); Marlène (Denis Bisson); ses petits-enfants: Rico Caron (Sarah), Erik Caron (Diane); Sabrina Caron (Alain); Jarrod Camiré (Marie-Josée); Cédric Camiré (Esther); Anne-Marie Bisson (Steve); Marie-Josée Bisson (Sébastien); ses 4 arrière-petits-enfants: Raphaël et Cynthia Caron, Sébastien et Louisiane Camiré; ses sœurs: Rose-Aimée Caron (feu Marcel Longaul); Thérèse Caron (feu Lucien Custeau); Linette Caron (feu Henri-Louis Allaire). Il était également le frère de feu Anatole Caron (feu Bertie Burns); ses beaux-frères et belles-sœurs: Gertrude Perreault (feu Roland Caron); Yvette Dubois (feu Gérard Caron); Lucille Fortier (feu Henri Caron); Jeanne Fortier (feu Émile Caron); Magella Dubois (Roger Cadorette); Angela Dubois (feu Ovide Camiré); plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis. La famille aimerait remercier sincèrement tout le personnel du CHRA de Thetford Mines, pour l'attention et les bons soins prodigués à monsieur Caron.



FORAND
Pauline
(Labrecque)

Au C.H.U.S., Hôpital Fleurimont, samedi le 3 mai 2003, est décédée Madame Pauline Labrecque Forand, à l'âge de 84 ans, épouse de feu Conrad Forand, demeurant à Sherbrooke. Madame Labrecque repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844
Mario Thérèse, président
Courriel: cfe@abacom.com

Heures de visite: JEUDI, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h jusqu'au départ du salon à 10 h 45. Funérailles, vendredi 9 mai 2003 à 11 h en l'église St-Jean-Baptiste. Mise en niche des cendres au Colombarium de la Coopérative funéraire de l'Estrie à une date ultérieure. Madame Labrecque laisse dans le deuil ses enfants: Yvon, Jean-Michel (Huguette), Diane (Henri); ses petits-enfants: Karine, Nicholas, Valérie, Mylène. Ses sœurs: Violette (Fernand), Fleurette (Jack); elle était également la sœur de feu Fernande (feu Kenneth) et de feu Lucille (Gérald). Elle laisse ses neveux et nièces, autres parents et amis. La famille tient à remercier le personnel du 6ième-C du C.H.U.S., Hôpital Fleurimont, pour les bons soins prodigués à Mme Labrecque.

À toutes les personnes éprouvées
La Tribune
offre ses plus sincères condoléances

CARNET COMMUNAUTAIRE
Votre message doit donner simplement le nom de l'organisme, l'activité, la date, l'heure, l'endroit et les raisons avec une référence téléphonique pour les lecteurs.
Acheter par e-mail à: redaction@tribune.qc.ca
ou par téléphone au 564-8098

Cinéma maman-bébé

Les mamans à la maison ou en congé de maternité qui aimeraient aller au cinéma sans faire garder le poupon doivent savoir que le Cinéma 9, en collaboration avec Naissance Renaissance Estrie, propose de voir un film à l'affiche les seconds mercredis de chaque mois (en mai c'est le 14), à 13 h, au coût de 5,75 \$. Pour connaître le film à l'affiche ou l'horaire une semaine à l'avance, 829-9999 ou 569-3119.

Fermières Marguerite-D'Youville

Le Cercle de Fermières Marguerite-D'Youville tient son assemblée mensuelle le mercredi 14 mai, à 19 h 30, à la salle Alexandre-Letendre, porte 5, église Ste-Famille. On soulignera la Fête des Mères et comme invitées spéciales, des personnes de la Maison des grands-parents. Infos, 346-3448.

Mini-atelier

Le Centre des femmes La Parolière annonce un mini-atelier (réflexion et échange encadrés par une personne-ressource) portant sur «Qu'est-ce que l'intuition?» avec Marie H. Provencher, le jeudi 15 mai, de 13 h à 16 h 15, 217 rue Belvédère Nord. Inscription obligatoire, 569-0140. Coût de 5 \$.

Souper-bénéfice

L'Association québécoise pour les enfants dysphasiques de l'Estrie (audi-muets) annonce la tenue d'un souper-bénéfice au profit du Chapitre de l'Estrie, le vendredi 16 mai, à 18 h 30, à l'Hôtel Delta de Sherbrooke. Les rotombés financières serviront à l'organisation d'un camp de jour pour les enfants atteints de dysphasie. Billets et informations, 569-6449.

Mini-atelier

Le Centre des femmes La Parolière annonce un mini-atelier (réflexion et échange encadrés par une personne-ressource) portant sur «Qu'est-ce que l'intuition?» avec Marie H. Provencher, le jeudi 15 mai, de 13 h à 16 h 15, 217 rue Belvédère Nord. Inscription obligatoire, 569-0140. Coût de 5 \$.

Âge d'Or St-Boniface

Le Club Âge d'Or St-Boniface souligne également la Fête des mères, le dimanche 11 mai, de 18 h 30 à 22 h 30, 3025 rue Galt Ouest (sous-sol de l'église Marie-Médiatrice).

Cercle Imm.-Conception

Les Filles d'Isabelle (Cercle Immaculée-Conception # 626) de Sherbrooke tiendront leur assemblée mensuelle le lundi 12 mai, à 19 h 30, à la salle Alexandre-Letendre (porte 5), au sous-sol de l'église Ste-Famille, 8e Avenue Nord, Sherbrooke.



LEMIEUX
Rodolphe

Au Carrefour Santé du Granit, le 2 mai 2003, est décédé Monsieur Rodolphe Lemieux, à l'âge de 88 ans, époux de feu Jeannine Lemay, demeurant à Lac-Mégantic. La direction des funérailles a été confiée au:

Centre Funéraire Coopératif du Granit
3844 du Québec Central, Lac-Mégantic
Tél.: 819-583-2919 - 1-800-667-2919
Téléc.: 819-583-3743
Courriel: cgranit@megantic.net
Manon Grenier, directrice générale
Claude Valois, thanatologue

Le jour des funérailles, la famille recevra les condoléances des parents et amis de 10 h 30 jusqu'au départ du salon. Funérailles, samedi le 10 mai 2003 à 13 h 30 en l'église Ste-Agnès. L'urne cinéraire sera inhumée au cimetière de Lac-Mégantic. Monsieur Lemieux laisse dans le deuil sa fille: Josée Lemieux (Raymond Veilleux) Lac-Mégantic. Ses petits-enfants: Philippe, Jérémy et Benjamin. Ses frères et sœurs: Estelle Lemieux (feu Joe Farrell) Ottawa, Gilberte Lemieux (feu Marcel Dufresne) Sherbrooke, Françoise Lemieux, Floride, Laurent Lemieux (feu Rolande Coulombe) Lennoxville, Marie-Paule Lemieux (Henri-Paul Couture) Québec, Marc-André Lemieux (Gisèle Desrochers) Deauville. Ses beaux-frères et belles-sœurs: Marielle Lemay (feu Jules Bédard) Montréal, Marie-Paule Lemay (feu Antonio Biron) Sherbrooke; il était aussi le beau-frère de feu Jacques Lemay (Edith Haberski) Floride, feu Jean-Yves Lemay (Hélène Roy) Lac-Mégantic, feu Maurice Lemay (Céline Dubé) Lac-Mégantic. Monsieur Lemieux laisse également dans le deuil plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis. En guise de sympathie, des dons au CENTRE HOSPITALIER de LAC-MÉGANTIC, seraient appréciés.



POULIN
Thérèse
(Tardif)

Au C.H.U.S. Fleurimont, le 7 mai 2003, est décédée madame Thérèse Tardif, à l'âge de 85 ans, épouse de feu Rosaire Poulin, demeurant à East-Angus. Madame Poulin repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
56 Laurier, East-Angus (Québec)
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844
Mario Lemaire, directeur
Courriel: cfe@abacom.com

Heures de visite: VENDREDI 9 mai de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h jusqu'au départ du salon à 10 h 10. Funérailles, samedi 10 mai 2003, à 10 h 30 en l'église St-Louis de France. Les cendres seront déposées au cimetière à une date ultérieure. Madame Poulin laisse dans le deuil ses enfants: Lise (Michel Roy); Francine (Daniel Audit); Michel (Madeleine Jetté); Marc (Renée Morin); elle était aussi la mère de feu Robert; ses petits-enfants: Sylvain (Nancy); Isabelle (Florent); Marie-Josée (Sylvain); Pierre (Mélanie); Benoit, Nathalie, Edith (Yan); Charles, Christian, Chantal; ses 9 arrière-petits-enfants; ses frères et sœurs: Adélar Tardif (feu Adrienne Marras); Louis Tardif (Mariette Bernard); Hélène Tardif (feu André Roy); Germaine Tardif (feu Gaétan Larouche); Florent Tardif (feu Edith Perron); Paul Tardif (Anita Bernard); Jeanne D'Arc (Marius Cliche); André Tardif (feu Ghislaine Lessard); Lorraine Tardif (Noël Jolicœur); Gilles Tardif; Renelle Tardif (Fernand Jutras); son beau-frère, sa belle-sœur: Randolph Robinson (feu Jeannine Poulin). La famille désire remercier le personnel des soins intensifs du 9 e étage et l'équipe du Dr Lepage pour les bons soins prodigués. En guise de sympathie des dons à: LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR, 2630 King ouest, bureau 150, Sherbrooke, Qc, J1J 2H1 seraient appréciés.

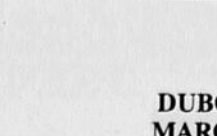


COUTURE
Réal
1922-2003

Au C.H.U.S. Hôtel-Dieu le 5 mai 2003, est décédé monsieur Réal Couture, à l'âge de 80 ans, demeurant à Sherbrooke. La direction des funérailles a été confiée au:

Crématorium Steve L. Elkas Inc.
445, rue 24 Juin, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 819-565-1155 - Téléc.: 819-820-8872
Courriel: stevel.elkas@videotron.ca

La famille sera présente à l'église le jour des funérailles, dès 13 h 30, afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Le service religieux sera célébré, le vendredi 9 mai 2003, à 14 h en l'église Coeur-Immaculé-de-Marie et de là au cimetière St-Michel. Outre son épouse, monsieur Couture laisse dans le deuil ses enfants: Christiane Couture (Jacques Rodrigue); Suzanne Couture (feu Pierre Rodney); Jacques Couture (Nicole Veilleux); Carole Couture (Mario Kiopini); ses petits-enfants: Stéphanie, Karine, Eric Rodney; Carolyne Couture (Pascal Leclair); Marilyne Couture, ses arrière-petits-enfants; ses frères et sœurs: Elphège Couture (Rachel Drouin); Jeannine Ledoux (feu Fernand Couture); il était le frère de feu Roland Couture (feu Cécile Dorval); feu Antonio Couture, feu Paul Couture, feu André Couture; ses beaux-frères, belles-sœurs: Lucien Gagné (Cécile Demers); Simone Gagné (feu Joseph Lajeunesse); Yvette Gagné (feu Gérard Simoneau); Mari Valice (feu Emile Gagné); Marie-Rose Gagné (feu Jean-Paul Voisine); Juliette Gagné (Gérard Bolduc); Gilles Gagné; Jocelyne Gagné (feu Jean-Luc Gagnon); il était le beau-frère de feu Lucienne Gagné (feu Robert Mathieu); ainsi que plusieurs neveux, nièces, autres parents et amis. En guise de sympathie des dons à: LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC, 2630 King ouest, bureau 150, Sherbrooke, Qc J1J 2H1, seraient grandement appréciés.



DUBOIS
MARCEL

Au CHUS Hôtel-Dieu de Sherbrooke, le dimanche 27 avril 2003, est décédé monsieur Marcel Dubois à l'âge de 79 ans. Une messe de funérailles sera célébrée le samedi 10 mai 2003 à 14h en l'église St-Charles Garnier. Il était le fils de feu Esdras Dubois et de feu Clara Hémond. Il laisse dans le deuil ses fils: Pierre et Mario (Betry); sa sœur: Florette Dubois (feu Adrien Martin); ses frères: Bernard Dubois, Claude Dubois (Lise Manseau) ainsi que ses neveux et nièces. Remerciements aux Dr. Patrice Beauregard, Dr. Guy Mathieu; Dre Michèle Brizard; Dr. Moore. En guise de sympathies des dons à la: FONDATION DU CHUS seraient appréciés.



BÉLIVEAU
Frère J.-Hervé, s.c.

A la Maison de Bromptonville, le mardi 6 mai 2003, est décédé frère J.-Hervé Béliveau (Francis) de la communauté des Frères du Sacré-Coeur. Il était âgé de 81 ans et 4 mois, dont 65 ans de vie religieuse. Le frère Béliveau repose à:

La Maison de Bromptonville
125 rue du Frère-Théodore
Sous la direction de la:
Coopérative funéraire de l'Estrie
530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844
Martial Thérèse, président
Courriel: cfe@abacom.com

Heures de visite: JEUDI, 8 mai 2003 de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h. Jour des funérailles, vendredi 9 mai 2003, de 9 h à 12 h et de 13 h jusqu'à l'Eucharistie d'adieu qui sera célébrée au même endroit à 16 h. L'inhumation suivra au cimetière de la communauté. Outre ses confrères religieux le frère Béliveau laisse dans le deuil ses sœurs: Jeanne d'Arc, Monique (Maurice Houle); Françoise (Adrien Lessard); sa demi-sœur: Hélène Pellerin (Jacques Boulé); sa belle-sœur: Violette Charest, ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.



DAIGLE
Ghislaine
(Bergeron)

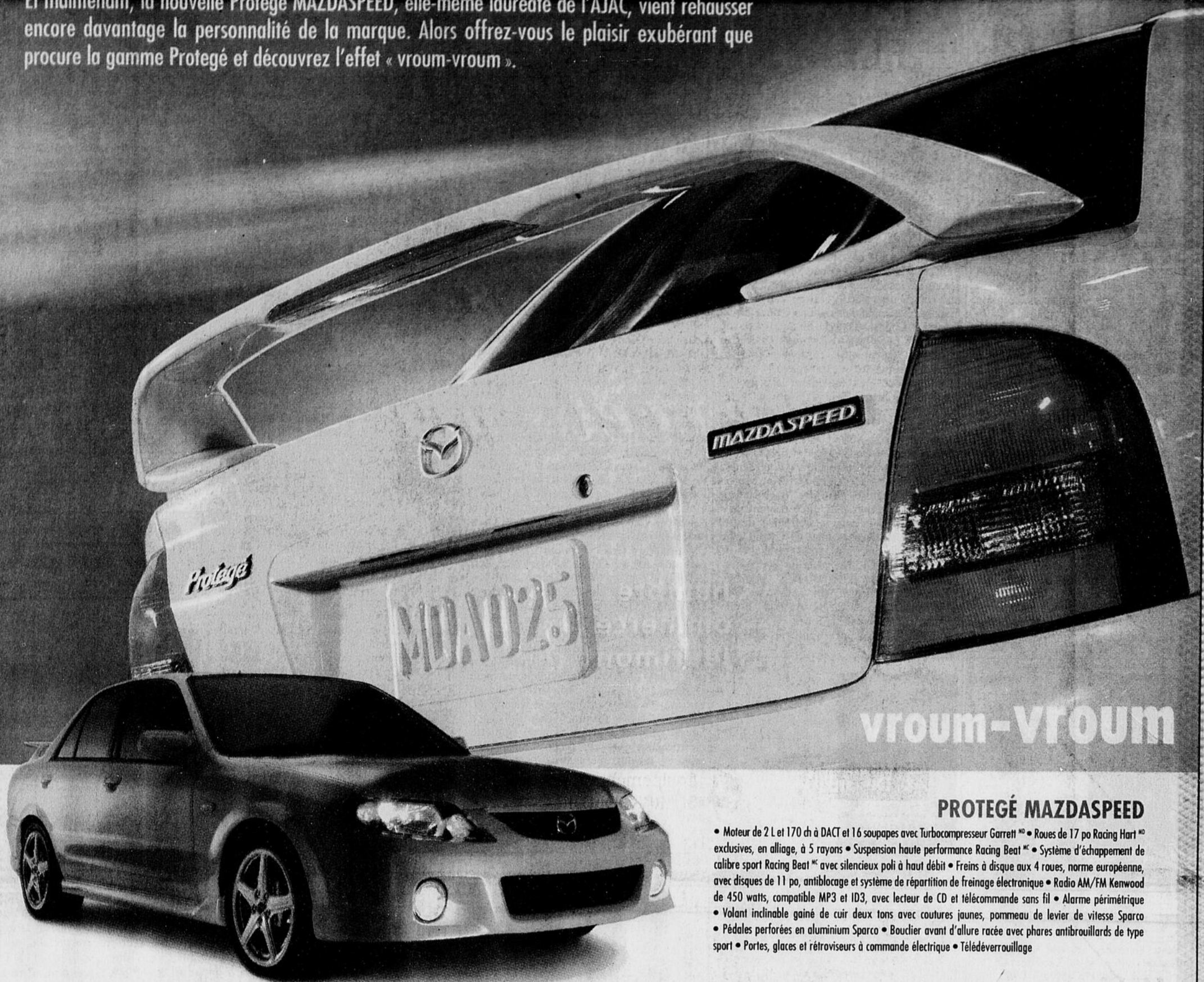
Au C.H.U.S. Hôtel-Dieu, le 4 mai 2003, est décédée madame Ghislaine Bergeron, à l'âge de 67 ans, épouse de feu Emile Daigle, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter les volontés de madame Daigle, la direction des funérailles a été confiée à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie
530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec)
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844
Martial Thérèse, président
Courriel: cfe@abacom.com

La famille recevra les condoléances des parents et amis au salon le VENDREDI 9 mai 2003, de 13 h à 14 h. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel. Madame Daigle laisse dans le deuil ses enfants: Jacques (Cathy Turner); Claude, Michel (Claude Duquette); Louise (Langis Côté); André; ses petits-enfants: Steven, Daniel, Frédéric, Julie; son frère et ses sœurs: Réal Bergeron, Denise Bergeron (Antoine Chaloux); Huguette Bergeron (Mario Saravalle); elle était aussi la sœur de feu Raymond (Marcel Coulombe); elle laisse également dans le deuil ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, autres parents et amis.

LES TROIS FONT LE MOIS.

Année après année, les Mazda Protégé et Protégé5 reçoivent distinction après distinction. Et maintenant, la nouvelle Protégé MAZDASPEED, elle-même lauréate de l'AJAC, vient rehausser encore davantage la personnalité de la marque. Alors offrez-vous le plaisir exubérant que procure la gamme Protégé et découvrez l'effet « vroom-vroom ».



PROTÉGÉ MAZDASPEED

- Moteur de 2 L et 170 ch à DACT et 16 soupapes avec Turbocompresseur Garrett[™] • Roues de 17 po Racing Hart[™] exclusives, en alliage, à 5 rayons • Suspension haute performance Racing Beat[™] • Système d'échappement de calibre sport Racing Beat[™] avec silencieux poli à haut débit • Freins à disque aux 4 roues, norme européenne, avec disques de 11 po, antiblocage et système de répartition de freinage électronique • Radio AM/FM Kenwood de 450 watts, compatible MP3 et ID3, avec lecteur de CD et télécommande sans fil • Alarme périmétrique • Volant inclinable gainé de cuir deux tons avec coutures jaunes, pommeau de levier de vitesse Sparco • Pédales perforées en aluminium Sparco • Bouclier avant d'allure racée avec phares antibrouillards de type sport • Portes, glaces et rétroviseurs à commande électrique • Téléverrouillage

« Meilleur achat de sa catégorie »
Le Guide de l'auto 2003, Jacques Duval

MAZDA PROTÉGÉS

- Moteur 4 cyl. de 2 L à DACT et 130 ch • Roues redessinées de 16 po en alliage • Nouvelle boîte automatique avec mode sport en option • Radio AM/FM stéréo avec lecteur de CD • Groupe GFX • Régulateur de vitesse • Phares antibrouillards de style sport • Freins antiblocage avec système de répartition de freinage électronique • Banquette arrière 60/40 • Deux coussins de sécurité avant à action atténuée • Sièges en tissu de type sport • Glaces, portes et rétroviseurs à commande électrique et téléverrouillage • Indicateurs de tableau de bord argent • Volant et pommeau de levier de vitesse gainés de cuir • Toit ouvrant et climatiseur disponible



Les Protégé et Protégé5.
Les plus vendues au Québec depuis 2 ans.*



MAZDA PROTÉGÉ ES GT

- Moteur 4 cyl. de 2 L à DACT et 130 ch • Nouvelle boîte automatique avec mode sport en option • Roues redessinées de 16 po en alliage • Freins antiblocage à disque aux 4 roues avec système de répartition de freinage électronique • Climatiseur • Radio AM/FM avec lecteur de CD, 4 haut-parleurs, 2 haut-parleurs d'aigus • Toit ouvrant à commande électrique • Becquet arrière de couleur caisse • Phares antibrouillards • Téléverrouillage • Régulateur de vitesse • Glaces, portes et rétroviseurs à commande électrique • Volant et pommeau de levier de vitesse gainés de cuir

« Meilleur achat de sa catégorie »
Le Guide de l'auto 2003, Jacques Duval

0%
PLUS
AUCUN PAIEMENT
AVANT 6 MOIS^{††}

de financement à l'achat[†]



NOTRE ENGAGEMENT VOUS CERTIFIE QUE VOTRE NOUVELLE MAZDA EST INSPECTÉE, REÇOIT DES PROTÈGE-TAPIS ET UN PLEIN D'ESSENCE À LA LIVRAISON.
GARANTIE LEADERSHIP MAZDA Garantie complète de 3 ans ou 80 000 km et de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur.
ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES MAZDA Renseignez-vous sur le programme d'assistance routière Mazda, offert gratuitement avec toute nouvelle Mazda.

 **mazda** 
Au Canada depuis 35 ans



VISITEZ LE SITE WWW.MAZDA.CA. INFORMEZ-VOUS AU SUJET DU PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS.

* Rappports de l'AJAC 2001-2002.

† Financement à l'achat aux particuliers de 0 % pour 24 mois sur tous les modèles Mazda Protégé neufs 2003 (excluant les Protégé MazdaSpeed 2003) consenti par l'entremise de la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. Autres taux et termes de financement disponibles. †† Offre aux particuliers de « aucun paiement avant 6 mois » s'applique au financement à l'achat de toutes les Mazda neuves et débute à la date de livraison du véhicule à l'acheteur. Le nombre de mensualités choisi par le client n'est pas réduit mais reporté de 6 mois. Aucun intérêt pendant les premiers 150 jours. Après cette période, le montant du capital ainsi que les intérêts devront être payés en fonction du terme prévu au contrat. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) en sus. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 8 mai 2003.